



CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*
* *

Le Conseil municipal se réunira, **salle de conseil de Dinan Agglomération** (8 boulevard Simone Veil à Dinan), le **mardi 30 janvier 2018**, en séance publique, **à 20 heures**, aux fins de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

Approbation du relevé de décisions de la séance du Conseil Municipal du 9 janvier 2018.

1. FINANCES - Budgets primitifs - Ouvertures de crédits d'investissement
2. FINANCES - Avances de trésorerie aux budgets annexes
3. FINANCES - Information sur les restes à réaliser 2017 en section Investissement
4. FINANCEMENTS EXTERNES - Travaux de mise en conformité du site du Clos Gastel à Dinan - Demande de subvention DETR
5. FINANCEMENTS EXTERNES - Divers travaux de réaménagement de voirie - Demande de subvention DETR
6. FINANCEMENTS EXTERNES - Travaux de rénovation des pontons - Subvention de la Région
7. FINANCEMENTS EXTERNES - Revoyure du contrat départemental de territoire 2016-2020
8. COMMISSIONS MUNICIPALES - Composition de la Commission communal des impôts directs (CCID) – Proposition de liste de noms
9. ASSOCIATIONS – Adhésion à l'Association des petites Villes de France (AVPF)
10. PERSONNEL – Adhésion au CNAS
11. PERSONNEL - Tableau des effectifs - Création d'un emploi de chargé de mission financements de projets

12. PERSONNEL – Tableau des emplois

13. DINAN AGGLOMERATION - Eau et assainissement - Demande aux communes de continuer l'exercice du volet « pluvial » de la compétence assainissement

14. DINAN AGGLOMERATION - Modification du siège social

FAIT EN L'HOTEL DE VILLE DE DINAN

Le 24 JANVIER 2018

**Le Maire,
Didier LECHIEN**

RELEVÉ DE DÉCISIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2018

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le mardi 30 janvier 2018, à 20 heures**, en la Salle de Conseil de Dinan Agglomération (8 bd Simone Veil), lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 24 janvier 2018.

ETAIENT PRESENTS : M. LECHIEN (Maire), Mme MEAL, Mme BALAY-MIZRAHI, M. LAGREE, Mme LE GUIFFANT, Mme PARIS, M. BOBIGEAT, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. HELLIO, M. TOUMINET, M. JOUNEAU, M. BONENFANT, Mme MERDRIGNAC, M. PASINO, Mme CASSANY, Mme DESPRES, M. ORHANT, Mme MASSART, M. DERU, Mme de MILLEVILLE, Mme DESRAME, Mme PATRY, Mme GUILLEMOT, M. BRUNET, M. SACHET, M. de BELLEVUE, M. FORGET, M. BERTIER, Mme MISSIR, M. LE ROUX, M. GOULLAUD, M. GOMBERT, M. BIGOT, M. BADOUAL, Mme BEDEL, Mme SOQUET, M. CROCHETTE, Mme BRINDEJONC, M. DEGRENNE (Maire délégué), Mme CARRE-FAIRIER, M. FROITIER, M. de POMMEREAU, M. SEGARD.

ETAIENT EXCUSES : Mme BONNEFOND (pouvoir à Mme MASSART), Mme DAGUIER (pouvoir à Mme MERDRIGNAC), Mme LAISNE (pouvoir à M. de BELLEVUE), Mme PAULANGE (pouvoir à M. BERTIER), Mme BRIEC-LAME (pouvoir à Mme MISSIR), Mme TRISTANT (pouvoir à M. GOMBERT), M. BARBE (pouvoir à M. BIGOT), Mme MALIDOR (pouvoir à Mme BEDEL), Mme COURDAVAULT (pouvoir à M. de POMMEREAU), M. BRAULT (pouvoir à M. FORGET).

ETAIENT ABSENTES : Mme FRERET (excusée), Mme RIO

SECRETAIRE : M. SACHET

*

**

M. le maire déclare la séance ouverte et propose Maxime SACHET comme secrétaire de séance.

Maxime SACHET fait l'appel. Le quorum est atteint.

Le relevé de décisions de la séance du 9 janvier 2018 est adopté.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Affaire n°1 – FINANCES – Budgets primitifs – Ouvertures de crédits d'investissement

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par **49 voix POUR et 5 abstentions** (M. FORGET, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. BRAULT, M. SEGARD):

1. d'autoriser les ouvertures de crédits suivantes au budget principal ville de Dinan, pour un montant total de 1 772 070 € :

n°	Opération votée	ouverture crédits BP 2018
101	Equipements informatiques et télécommunications	25 000 €
102	Mobilier et matériels de bureau	25 000 €
103	Matériels techniques des services	14 500 €
107	Aménagement et équipements urbains	320 470 €
50	Entretien restauration bâtiments culturels	194 000 €
64	Objets mobiliers patrimoniaux	4 600 €
85	Programme bâtiments	50 000 €
23	Site du Clos Gastel	380 000 €
82	Réfection totale de voirie urbaine	562 954 €
22	Réhabilitation hostellerie des moines	18 000 €
41	Réserves du musée	20 000 €
84	Déplacements doux, promenades, espaces naturels	16 920 €
91	Programme accessibilité	115 626 €
92	Programme vidéoprotection	10 000 €
52	Reconstruction du rempart rue du Général de Gaulle	15 000 €

2. d'autoriser une ouverture de crédits au budget annexe du port de plaisance, pour un montant total de 5 000 €, au chapitre 20.
3. d'autoriser une ouverture de crédits au budget annexe des parkings souterrains, pour un montant total de 1 500 €, au chapitre 21 (opération parking du centre historique).
4. Ces crédits seront intégrés aux crédits nouveaux lors de l'adoption des budgets primitifs.

La discussion à laquelle prirent part M. Forget, Mme Missir, Mme Miel-Giresse, M. Degrenne et M. le maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°2 – FINANCES – Avances de trésorerie aux budgets annexes

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par **49 voix POUR et 5 abstentions** (M. FORGET, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. BRAULT, M. SEGARD):

1. d'approuver le versement d'avances de trésorerie du budget général aux budgets annexes suivants, pour les montants indiqués :
 - 110 000 € pour le budget annexe du Port de plaisance
 - 20 000 € pour le budget annexe du Camping municipal
 - 10 000 € pour le budget annexe Revente d'énergie.
2. Ces avances sont remboursables, en tout ou partie, dès lors que les fonds disponibles sur le compte au trésor de chaque budget annexe le permettront.
3. d'autoriser le maire et la trésorière de Dinan Ville et Banlieue à prendre les mesures nécessaires à l'accomplissement de la présente délibération.

Affaire n°3 – FINANCES - Information sur les restes à réaliser 2017 en section investissement

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Pour 2018, année de fusion des budgets de Dinan et Léhon, les restes à réaliser des deux budgets principaux se cumulent. Le montant total des crédits inscrits en restes à réaliser, en Dépenses et en recettes d'Investissement, pour chaque budget, s'établit comme suit :

Ville de Léhon - Budget principal :

Dépenses d'Investissement : 246 706,46 €
Recettes d'Investissement : 5 379 €

Budget annexe Port de plaisance :

Dépenses d'Investissement : 221 369,00 €
Recettes d'Investissement : 105 687,00 €

Ville de Dinan – Budget principal :

Dépenses d'Investissement : 1 903 195,43 €
Recettes d'Investissement : 3 081 131,50 €

Budget annexe Parkings souterrains :

Dépenses d'Investissement : 24 925,31 €
Recettes d'Investissement : 0 €

Soit un total à reporter sur le budget principal Dinan 2018 :

Dépenses d'Investissement : 2 149 901,89 €
Recettes d'Investissement : 3 086 510,50 €

Budget annexe Camping municipal :

Dépenses d'Investissement : 0 €
Recettes d'Investissement : 24 545,45 €

Budget annexe Revente d'énergie :

Néant

Le conseil municipal **prend acte** de ces informations.

Affaire n°4 - FINANCEMENTS EXTERNES - Travaux de mise en conformité du site du Clos Gastel à Dinan - Demande de subvention DETR

Rapporteur : M. DEGRENNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par **49 voix POUR et 5 voix CONTRE** (M. FORGET, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. BRAULT, M. SEGARD):

1. de solliciter des subventions de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la région Bretagne (politique sectorielle sport et contrat de partenariat), de la fédération française de football au titre du fonds d'aide au football amateur (FAFA), la participation du Syndicat d'énergie des côtes d'Armor pour les travaux de mise en conformité et d'accessibilité du site du Clos Gastel, ainsi que de Dinan Agglomération.
2. d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses	Recettes		
		Base de la subvention	
Remplacement de la tribune 215 000 €	DETR 30%	389 723 €	116 917 €
Rénovation et mise aux normes des vestiaires 80 000 €	FAFA Club house 50%	27 823 €	13 911 €
Mise aux normes de l'éclairage du terrain 48 500 €	FAFA Vestiaires 20%	80 000 €	16 000 €
Installation d'abris de touche 5 000 €	Région volet sport 20%	343 500 €	68 700 €
Club house 27 823 €	SDE 40%	48 500 €	19 400 €
Mise aux normes de la sonorisation 8 400 €	Région Contrat de partenariat 9,72%	389 723 €	37 878 €
Mise aux normes des pare-ballons 5 000 €	Ville	389 723 €	116 917 €
389 723 € HT			389 723 € HT

La discussion à laquelle prirent part M. Bertier, M. Déru, M. Forget, M. Badoual, M. Degrenne et M. le maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°5 - FINANCEMENTS EXTERNES – Divers travaux de réaménagement et de sécurisation de la voirie – Demande de subvention DETR

Rapporteur : M. HELLIO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

1. de solliciter des subventions de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), pour les divers travaux d'aménagement voirie (rue Ste Claire, rue des Antons, place Duguesclin / rue Petite Haie / rue St-Suliac),
2. d'approuver le plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Montant des travaux	738 491 €	Etat (DETR) – 35%	258 472 €
		Ville (65%)	480 019 €
Total	738 491 €	Total	738 491 €

La discussion à laquelle prirent part M. Forget, M. Hellio et M. le maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°6 - FINANCEMENTS EXTERNES - Port – Travaux de rénovation des pontons – Subvention de la Région

Rapporteur : M. HELLIO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

1. d'autoriser le projet de restauration des pontons du port,
2. de solliciter une aide financière de la Région dans le cadre du contrat de partenariat 2014-2020,
3. d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Estimation des travaux	295 990,00 €	DETR 30% (Dossier 2013 + dossier 2017)	88 797,00 €
		Région - Contrat de partenariat 30%	88 797,00 €
		Département - Contrat de territoire 2010-2015 - 8%	24 000,00 €
		Ville 32%	94 396,00 €
Total	295 990,00 €	Total	295 990,00 €

4. d'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

La discussion à laquelle prirent part M. Déru et M. le maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°7 - FINANCEMENTS EXTERNES - Revoyure du contrat départemental de territoire 2016-2020

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

1. d'approuver, suite à la revoyure, les opérations communales inscrites au Contrat départemental de Territoire 2016-2020,
2. de valider l'ensemble du projet de contrat départemental de territoire révisé de Dinan Agglomération, présenté par Monsieur le maire,

3. d'autoriser, sur ces bases, M. le maire à signer avec le Conseil départemental, l'avenant au Contrat départemental de Territoire 2016-2020.

La discussion à laquelle prirent part M. Degrenne, Mme Balay-Mizrahi, Mme Missir, M. Forget, M. Déru et M. le maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°8 - COMMISSIONS MUNICIPALES - Composition de la Commission communale des impôts directs (CCID) – Proposition de liste

Rapporteur : M. le maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'établir ainsi la liste des 32 noms proposés pour la composition de la CCID :

- | | |
|--------------------------|------------------------------|
| 1. Annie BEDEL | 17. Bernard LAGREE |
| 2. Gérard BLANCHARD | 18. Serge LE ROUX |
| 3. Marie BLOT | 19. Dominique LORRE |
| 4. Olivier BOBIGEAT | 20. Théo MARTEIL |
| 5. Mauricette BRINDEJONC | 21. Christine MASSART |
| 6. Nadia COURDAVAULT | 22. Annie MERDRIGNAC |
| 7. Denis CROCHETTE | 23. Cécile PARIS |
| 8. Bernard DANIEL | 24. Philippe POINTILLON |
| 9. Didier DERU | 25. Paulette PORCHET |
| 10. Philippe GAUTREAU | 26. Joël RENAULT |
| 11. Henri GOMBERT | 27. Pierre-François RIMASSON |
| 12. Patrice GOUPIL | 28. Christine LAISNE |
| 13. Nathalie GUEGUAN | 29. Marcel ROBERT |
| 14. Pascale HELLIO | 30. Françoise RUELLAN |
| 15. Catherine HUET | 31. Christiane SOQUET |
| 16. Stéphanie MISSIR | 32. Monique THEBAULT |

Affaire n°9 - ASSOCIATIONS – Adhésion à l'Association des petites Villes de France (APVF)

Rapporteur : M. le maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** d'adhérer à l'association des petites villes de France (AVPF).

Affaire n°10 - PERSONNEL – Adhésion de la commune nouvelle de Dinan au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Rapporteur : M. BADOUAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** :

1. que la commune nouvelle de Dinan adhère au Comité National d'Action Sociale à compter du 1^{er} janvier 2018,
2. d'autoriser M. le maire à signer tous documents relatifs à cette adhésion,
3. d'ouvrir au budget les crédits nécessaires,
4. de confirmer M. Guy BADOUAL (désigné lors du conseil municipal du 09/01/2018) en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

Affaire n°11 - PERSONNEL – Tableau des effectifs - Création d'un emploi de chargé de mission financements de projets

Rapporteur : M. le maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **par 53 voix POUR et 1 abstention** (M. DERU):

1. d'approuver la création d'un poste de chargé de mission financements de projets qui pourrait être pourvu par un agent de catégorie A de la filière administrative (cadre d'emploi des attachés territoriaux) à compter du 1^{er} mars 2018 ;
2. considérant la nature des fonctions et dans l'hypothèse où aucun fonctionnaire n'aurait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi - d'appliquer les dispositions de l'article 3-3 2° de la Loi statutaire 84-53 du 26 janvier 1984 qui permettent le recrutement d'un contractuel de niveau catégorie A pour 3 ans maximum renouvelable une fois - d'adosser sa rémunération à celle des attachés (traitement indiciaire et régime indemnitaire) ; sa rémunération suivra l'évolution des traitements des fonctionnaires territoriaux ;
3. de modifier le tableau des effectifs du personnel en ce sens ;
4. d'inscrire au budget les crédits correspondants à cette création de poste.

La discussion à laquelle prirent part M. Bertier, Mme Missir, M. Déru et M. le maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°12 - PERSONNEL – Tableau des emplois

Rapporteur : M. le maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1. d'adopter le présent tableau des emplois arrêté au 1^{er} janvier 2018,

Cadres ou emplois	Catégorie	EMPLOIS PERMANENTS		Dont Temps non complet
		Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	
<u>Filière Administrative</u>				
Directeur Général des Services (emploi fonctionnel)	A	1	1	
Directeur Général Adjoint des Services (emploi fonctionnel)	A	1	1	
Attaché principal	A	5	3	
Attaché	A	5	4	
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	3	3	
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	
Rédacteur	B	1	1	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	13	11	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	8	7	
Adjoint administratif	C	11	10	
TOTAL		49	42	

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet
<u>Filière Technique</u>				
Ingénieur principal	A	4	4	*dont 8 temps non complet Agents de service des sites scolaires et ALSH - 30.01/35ème - 27.37/35ème - 16.75/35ème - 18.92/35ème - 18.12/35ème - 12/35ème - 12/35ème - 11/35ème
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	5	4	
Technicien	B	1	1	
Agent de maîtrise principal	C	12	10	
Agent de maîtrise	C	5	5	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	18	16	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	33	26	
Adjoint technique *	C	52 *	49	
TOTAL		130	115	

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet
<u>Filière Culturelle</u>				
Conservateur de bibliothèque	A	1	1	
Assistant de conservation principal 1 ^{ère} classe	B	2	2	
Assistant de conservation	B	1	1	
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	C	2	2	
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	5	5	
Adjoint du patrimoine	C	7	5	

TOTAL		18	16	
Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet
<u>Filière Sécurité</u>				
Chef de service de police municipale	B	1	1	
Brigadier chef principal	C	2	2	
Brigadier	C	2	2	
Gardien-Brigadier	C	2	2	
TOTAL		7	7	

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet
<u>Filière Sociale</u>				
ATSEM Principal de 1ère classe	C	3	2	
ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe	C	3	3	
TOTAL		6	5	

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet
<u>Filière Animation</u>				
Animateur	B	1	1	*dont 7 postes à temps non complet (garderies, ALSH)
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	2	1	- 33.86/35 ^{ème}
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	4	3	- 31.92/35 ^{ème}
Adjoint d'animation *	C	29	27	- 28.78/35 ^{ème}
				- 28.72/35 ^{ème}
				- 28.22/35 ^{ème}
				- 6/35 ^{ème}
				- 5/35 ^{ème}
				- 4/35 ^{ème}
				- 2/35 ^{ème}
TOTAL		40	36	

EMPLOIS NON-PERMANENTS

L'article 3 - 1° et 2^{ème} alinéa de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale prévoit la possibilité de recruter sur des emplois temporaires dans les cas suivants :

- Accroissement temporaire d'activité (12 mois maximum sur une période de 18 mois et consécutifs)
- Accroissement saisonnier d'activité (6 mois maximum sur une période de 12 mois).

Pour permettre le fonctionnement des services, notamment pendant la période estivale, il vous est proposé de créer les emplois temporaires suivants :

		EMPLOIS NON-PERMANENTS		
Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires		
Adjoint administratif	C	2		Services Administratifs etc
Adjoint du patrimoine	C	8		Bibliothèque, musées, monuments historiques, expositions etc
Adjoint d'animation	C	14		ALSH
Adjoint technique	C	18		Centre technique, port, camping, etc
TOTAL		42		

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	pourvu	
Directeur de cabinet du Maire	A	1	1	<i>Créé par délibération du 9 janvier 2018</i>
TOTAL		1	1	

2. d'ouvrir au budget les crédits nécessaires,
3. d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

La discussion à laquelle prirent part Mme Missir, Mme Méal et M. le maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°13 - DINAN AGGLOMERATION – Eau et assainissement – Demande aux communes de continuer l'exercice du volet « pluvial » de la compétence assainissement

Rapporteur : M. le maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser M. le maire à signer la convention de gestion de la compétence eaux pluviales avec Dinan agglomération, après acceptation des termes des deux parties.

La discussion à laquelle prirent part M. Hellio et M. le maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°14 - DINAN AGGLOMERATION – Modification du siège social

Rapporteur : M. le maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** d'accepter la modification du siège social de Dinan agglomération sis désormais au 8 Boulevard Simone Veil – 22100 Dinan.

En fin de séance, Mme Le Guiffant annonce les prochains événements culturels organisés par la ville.

La séance est levée à 21h45.

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 30 JANVIER 2018**

Didier LECHIEN (Maire)

Est-ce que le relevé de décisions de la séance de conseil municipal du 9 janvier dernier appelle des observations de votre part ? Non. Il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Non. Je considère qu'il est adopté.

L'ordre du jour comporte un certain nombre d'affaires financières, étant précisé que nous voterons notre budget au mois de mars, assez tardivement cette année, tout simplement parce que la création de la commune nouvelle et la fusion des deux budgets demandent du temps, demandent aussi une visibilité sur les différentes dotations et les produits de contribution dont nous pouvons bénéficier pour élaborer notre budget. Néanmoins, il faut que la commune nouvelle fonctionne jusqu'à ce moment, c'est la raison pour laquelle nous allons vous proposer l'ouverture d'un certain nombre de crédits, notamment d'investissements ou d'avance de trésorerie pour les budgets annexes.

Le débat d'orientations budgétaires aura lieu lui, au conseil municipal du mois de février, puisque je vous rappelle que dans toutes les communes de plus de 3 500 habitants, un débat d'orientations budgétaires doit dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif. Au mois de février, notre séance sera consacrée essentiellement à débattre des orientations budgétaires à partir desquelles, nous élaborerons le budget primitif pour l'année 2018.

Je vais laisser la parole à Olivier Bobigeat qui va rapporter la première affaire sur l'ouverture des crédits d'investissement.

Affaire n°1

FINANCES – Budgets primitifs – Ouvertures de crédits d'investissement

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le vote du budget primitif interviendra cette année entre fin mars et mi-avril 2018. Pour autant, les projets suivent leur cours, et les services sont amenés à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dès le 1^{er} janvier.

La réglementation comptable prévoit donc des souplesses budgétaires :

1. Les restes à réaliser
2. Les autorisations de programme / crédits de paiement
3. Les ouvertures de crédits.

1 - Les dépenses d'investissement, engagées et non liquidées en N-1, sont inscrites sur un état des restes à réaliser, signé par l'exécutif et transmis en trésorerie, pour permettre le mandatement des factures dès le 1^{er} janvier de l'année N.

2 - Pour les dépenses à caractère pluriannuel prévues dans une autorisation de programme ou d'engagement votée lors d'exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

3 - Jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la

dette. Cette autorisation, appelée « ouverture de crédits » précise le montant et l'affectation des crédits.

L'objet de la présente délibération est de voter les crédits nécessaires à chaque opération d'investissement, avant l'adoption du budget primitif 2018.

Pour calculer la limite autorisée pour le budget principal, il convient, en cette première année d'exercice budgétaire de la commune nouvelle, de cumuler les crédits ouverts en 2017 à Dinan et à Léhon :

Dépenses d'équipement budgétisées Dinan 2017	6 464 632 €
Dépenses d'équipement budgétisées Léhon 2017	1 039 465 €
TOTAL DI équipement N-1 Dinan+Léhon	7 504 097 €
Limite autorisée des ouvertures de crédits (1/4)	1 876 024 €

Les crédits ouverts par anticipation seront intégrés aux crédits nouveaux inscrits aux BP.

La délibération soumise au vote du conseil municipal pour l'ouverture des crédits en section d'investissement, concerne les dépenses suivantes :

- Aménagement des locaux, mobilier et équipements informatiques, liés à la fusion (opérations 101, 102 103), pour 60 000 €
- Borne d'accueil du Musée Yvonne Jean-Haffen (op 103) : 2 000 €
- Dotation vestimentaire des nouveaux agents de la police municipale (op 103) : 1 500 €
- Achat de 4 liseuses pour la bibliothèque (op 103) : 1 000 €
- Excavation pour 4 conteneurs enterrés BD Exmouth (op 107) : 15 470 €
- Travaux d'accessibilité sur différents sites (op 91) : 115 626 €
- Affichage dynamique des parkings (op 107) : 170 000 €
- Travaux sur les réseaux d'eaux pluviales (op 107) : 135 000 €
- Protocole d'accord pour la maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation de l'Hostellerie des moines (nouvelle opération n°22) : 18 000 €
- Travaux de mise en conformité du site du Clos Gastel, pour la Coupe du Monde de Football 2018 féminines U20 (nouvelle opération n°23) : 380 000 €
- Lancement de la troisième phase de l'étude de programmation pour les réserves du Musée (op 41) : 20 000 €
- Travaux des vitraux de l'Eglise St Malo, tranche ferme (op 50) : 194 000 €
- Solde des travaux sur le rempart rue du Général de Gaulle (op 52) : 15 000 €
- Solde des crédits non consommés en 2017 pour la rénovation du mobilier Roger Verceel (op 64) : 4 600 €
- Travaux de voirie sur les rues Petite Haie, des Antons et Sainte Claire (op 82) : 537 610 €
- Mission d'études de l'Architecte du Patrimoine dans le cadre des travaux de voirie (op 82) : 25 344 €
- Plantation d'arbres sur la promenade de la Fontaine des Eaux (op 84) : 16 920 €
- Travaux divers sur les bâtiments communaux, dans le cadre des crédits inscrits annuellement au programme pluriannuel d'entretien et de renouvellement du patrimoine (PPE) : 50 000 €
- Mission d'assistance pour le programme de vidéoprotection (op 92) : 10 000 €

Le total de ces ouvertures de crédits, pour le budget principal, s'élève à 1 772 070 €.

Pour le budget annexe du port de plaisance, une ouverture de crédits est demandée, à hauteur de

5 000 €, pour payer la prestation d'accompagnement à la consultation pour les pontons du port de plaisance (pour mémoire, les crédits d'investissement 2017 du budget annexe du port étaient de 350 000 €).

Pour le budget annexe des parkings souterrains, demande d'ouverture de 1500 € pour une caméra au parking du centre historique (pour mémoire, les crédits d'investissement 2017 du budget annexe des parkings souterrains étaient de 114 900 €).

La commission Finances et Développement, réunie le 17 janvier 2018, a émis un avis favorable à ces propositions.

*
* *

Vu le Code Général des Collectivités, et notamment l'article L 1612-1 al 3,

Vu les budgets des communes de Dinan et Léhon pour l'exercice 2017, fusionnées à compter du 1^{er} janvier 2018,

Vu l'avis favorable du conseil communal de Léhon en date du 27/01/18,

Considérant la nécessité d'autoriser le maire de la Commune de Dinan, par délibération spéciale, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets cumulés de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, avant l'adoption des budgets primitifs de la commune nouvelle,

Considérant que le montant total des ouvertures de crédits ainsi autorisées est inférieur aux limites posées par l'article L 1612-1 al 3 ci-dessus indiqué,

Considérant l'avis favorable de la commission Finances et Développement réunie le 17 janvier 2018,
Il vous est proposé :

- 1- d'autoriser les ouvertures de crédits suivantes au budget principal ville de Dinan, pour un montant total de 1 772 070 € :

n°	Opération votée	ouverture crédits BP 2018
101	Equipements informatiques et télécommunications	25 000 €
102	Mobilier et matériels de bureau	25 000 €
103	Matériels techniques des services	14 500 €
107	Aménagement et équipements urbains	320 470 €
50	Entretien restauration bâtiments culturels	194 000 €
64	Objets mobiliers patrimoniaux	4 600 €
85	Programme bâtiments	50 000 €
23	Site du Clos Gastel	380 000 €
82	Réfection totale de voirie urbaine	562 954 €
22	Réhabilitation hostellerie des moines	18 000 €
41	Réserves du musée	20 000 €
84	Déplacements doux, promenades, espaces naturels	16 920 €
91	Programme accessibilité	115 626 €
92	Programme vidéoprotection	10 000 €
52	Reconstruction du rempart rue du Général de Gaulle	15 000 €

2 - d'autoriser une ouverture de crédits au budget annexe du port de plaisance, pour un montant total de 5 000 €, au chapitre 20.

3 - d'autoriser une ouverture de crédits au budget annexe des parkings souterrains, pour un montant total de 1 500 €, au chapitre 21 (opération parking du centre historique).

4 - Ces crédits seront intégrés aux crédits nouveaux lors de l'adoption des budgets primitifs.

*
* *

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte par 49 voix POUR et 5 abstentions** (M. FORGET, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. BRAULT, M. SEGARD) ces dispositions.

Olivier Bobigeat présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Est-ce qu'il y a des questions ?

Michel FORGET

Bonsoir M. le Maire et bonsoir à tous. Je tiens à dire que l'on s'abstiendra sur ces questions budgétaires.

Une question sur l'aménagement des locaux, le mobilier, etc. Est-ce qu'on peut avoir en termes d'informations, le point sur : où est-ce qu'on en est justement des rénovations, des services qui doivent déménager. Ce que ça nécessite comme travaux?

Didier LECHIEN (Maire)

Vous avez d'autres questions ?

Stéphanie MISSIR

Oui, par rapport au travail d'accessibilité sur les différents sites. On voit qu'il y a une somme qui est relativement importante, 115 626 €, nous sommes sur la page 2. J'ai une question, on avait une commission d'accessibilité extra communale, avec du personnel, des conseillers municipaux, des gens extérieurs de la ville, et celle-ci ne s'est pas réunie depuis un an et demi de mémoire, à minima un an. Je me pose la question par rapport aux investissements qui sont conduits sans que nous ayons de commission, de suivi des dépenses réalisées par la ville. Où en est-on ? Et où va-t-on surtout ? Je rappelle à tout le monde que la loi nous oblige à mettre en œuvre un Ad'ap (un agenda de l'accessibilité partagée), que nous avons voté en conseil municipal. Aujourd'hui je me pose la question sur la fusion de Dinan et Léhon, comment on va fusionner les deux agendas ? Ca c'est un premier point qu'il va falloir traiter. J'aimerais avoir un éclairage sur le sujet.

Ensuite, je vois des crédits que nous allons engager pour 2018, sur la suite des travaux, mais pour quelles réalisations ? Nous n'avons plus aucune visibilité depuis un an. C'est une question assez importante sur le domaine, sur laquelle les associations de notre ville comme d'ailleurs sont sensibles et sur laquelle on attend une réponse. C'était le premier point.

Le second point, c'est sur la vidéosurveillance, décision qui a été prise en conseil municipal au niveau de Dinan. Décision que nous n'avons pas encore partagée avec les conseillers municipaux de Léhon. Votre plan d'actions M. le Maire, nous avons bien entendu que vous alliez le mettre en place, il faut que l'ensemble des conseillers municipaux le sache aujourd'hui, il y a des réticences fortes par rapport à cette vidéosurveillance et en particulier par rapport à tout ce qu'il en suit, sur les déclarations à la CNIL, sur une commission de suivi, sur les moyens suivis et sur la formation du personnel. Par rapport à un investissement qui nous est indiqué, pas très élevé, on est d'accord, mais sur ce qui va suivre, là aussi, nous aimerions avoir des informations. En tout état de cause, comme l'indique M. Forget, je m'abstiendrai pour tout ce qui est des affaires budgétaires. Merci.

Didier LECHIEN (Maire)

Merci. Quelques éléments de réponse. Sur les services, nous donnerons une version complète de l'organigramme et l'implantation des services lors du conseil municipal au mois de février. Les choses sont en train de se finaliser, certains travaux commenceront dans les jours qui viennent et certains services rejoindront leurs nouveaux emplacements là-aussi, dans les semaines qui viennent. Au mois de février, nous vous donnerons une information complète, à la fois sur le nouvel organigramme des services et sur l'implantation des services de la commune nouvelle. Ce n'est pas une affaire simple, qui demande de la part des deux directeurs, du Directeur général des services et de la Directrice adjointe, un pilotage très fin de la situation, des attentes, de tenir compte aussi de la fréquentation des services, des horaires d'ouverture et de la configuration des locaux. Les choses avancent et elles sont en train de se finaliser.

Concernant l'accessibilité, en effet, nos deux communes ont voté des Ad'ap, que ce soit Dinan ou Léhon, qui ont été tous les deux validés par les conseils municipaux, transmis aux autorités préfectorales, les sommes qui sont inscrites, budget après budget, puisque c'était en 2015 que cet Ad'ap a été validé, qu'il y a déjà des sommes qui ont été inscrites au budget prévisionnel 2016 et des sommes qui ont été inscrites au budget prévisionnel 2017. Les crédits que nous vous proposons d'adopter, s'inscrivent dans la mise en œuvre de cet Ad'ap, qui a été, je vous le rappelle, voté par le conseil municipal. Je laisserai éventuellement Odile Miel-Gresse répondre sur les réunions d'accessibilité, de toute façon refondées à l'échelle de la commune nouvelle et nous ferons des propositions en ce sens.

Pour ce qui est de la vidéo-protection, là-aussi, c'est une affaire qui a été validée par le conseil municipal de Dinan, vous en connaissez parfaitement les configurations, les lieux d'implantation, le montant, les subventions ont été demandées. Il y a eu un peu de retard en raison de l'instruction qui a pris du temps par les services de la Gendarmerie. Pour résumer, trois lieux ont été identifiés : la gare,

notamment dans le cadre des projets de restructuration complète de la gare et vous savez que ce sont des lieux de forte concentration, notamment de collégiens et lycéens, avec les problèmes qui peuvent exister autour ; sur les extérieurs du parking de l'Hôtel de ville et aux abords immédiats de la rue de la Cordonnerie, connue sous le nom de « rue de la soif ». Ce sont les sites qui ont été, là encore, je le répète, validés par le conseil municipal.

Que les choses soient claires, créer une commune nouvelle, ce n'est pas remettre en cause tout ce qui a déjà été décidé, remis en cause, voté, qui a fait l'objet de débat, parfois passionné, parfois riche par les conseils municipaux des communes historiques. La commune nouvelle reprend les délibérations qui ont été prises par les uns et par les autres.

Odile MIEL-GIRESSE

Effectivement, Mme Missir, ça fait un peu plus d'un an que la commission ne s'est pas réunie. Nous avons été à vitesse grand V, avec un nombre très important de réunions en début de mandat pour mettre en place notre agenda d'accessibilité programmé (Ad'ap) qui est un catalogage de tous les travaux à faire en terme d'accessibilité, sur les bâtiments communaux, sur la voirie, sur les accès aux bâtiments communaux. Le travail est engagé, les sommes qui avaient été engagées par le conseil municipal, les travaux se font au fur et à mesure. Comme le dit M. le Maire, sur cette somme inscrite-là, il s'agit bien de travaux en lien avec l'Ad'ap, c'est-à-dire que les travaux d'accessibilité ont été faits, toujours au regard avec l'Ad'ap et également, un travail a été fait sur le contingentement du stationnement, puisque c'était une demande de certains membres de la commission d'accessibilité, de voir les places d'accès pour les personnes à mobilité réduite, de voir où elles étaient situées, si c'était logique et notamment pour les calibrer, puisque certaines n'étaient pas calibrées. Je suis d'accord avec vous sur le fait qu'il est urgent que la commission se réunisse à nouveau, sachant que la première chose à faire c'est effectivement de revoir sa composition, puisque maintenant on va y associer des élus, mais également des personnes de la société civile de Léhon.

René DEGRENNÉ

Juste en ce qui concerne Léhon, on a validé en 2015, je n'ai pas les chiffres précis mais je crois que l'on doit être entre 45 et 50% de réalisé, on verra tout à l'heure au niveau des tribunes du Clos Gastel, qu'il y a des choses à revoir et c'est un projet sur lequel on avance bien.

Stéphanie MISSIR

Juste par rapport à cela, j'ai bien entendu que les travaux étaient en cours, même si ça fait plus d'un an que nous ne nous sommes pas réunis, nous avons voté lors du conseil municipal la reconstitution des commissions par rapport aux élus de Dinan et Léhon, qui bien évidemment ne remettent pas en cause les travaux qui ont été décidés M. le Maire, j'en ai bien conscience. Maintenant, cette commission qui a disparu depuis un an, quand va-t-elle se réunir ? C'est juste une question pour faire le bilan et voir où nous en sommes. Merci.

Didier LECHIEN (Maire)

Merci, nous laisserons Mme Miel-Giresse réunir sa commission.

Odile MIEL-GIRESSE

Je vais prendre un engagement, nous la réunirons après les vacances scolaires de février, sachant qu'il nous reste du temps jusque-là pour la recomposer. Je compte sur les uns et les autres notamment pour que l'on puisse y intégrer de la meilleure façon qu'il soit, les citoyens de Léhon, les gens de la société civile.

Didier LECHIEN (Maire)

Je tiens à préciser que nous mettons strictement tout en œuvre pour accomplir ce qui avait été arrêté tant à Dinan qu'à Léhon.

S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, nous allons passer au vote.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? 5. Des oppositions ? Non. Merci.

Affaire n°2

OBJET : FINANCES – Avances de trésorerie aux budgets annexes

Rapporteur : M. BOBIGEAT

A l'occasion de la création de la Commune nouvelle, la Direction départementale des finances publiques (DDFIP22) demande de respecter la réglementation en matière de création des budgets annexes.

Cela concerne :

- Le budget annexe du Port de plaisance
- Le budget annexe du Camping municipal
- Le budget annexe des Parkings souterrains
- Le budget annexe Revente d'énergie

Tous les budgets annexes de la Ville de Dinan sont exercés en régie, c'est-à-dire en gestion directe par les services municipaux, et sont dans le domaine concurrentiel.

Par conséquent, ils sont tous dotés de l'autonomie financière depuis 1^{er} janvier 2018, ce qui implique un compte 515 de trésorerie. Compte-tenu de la périodicité des encaissements de recettes, qui peut avoir un décalage avec le paiement des dépenses, il convient de pallier au besoin de trésorerie en début d'exercice.

Pour ce faire, le budget annexe des Parkings souterrains dispose déjà d'un emprunt avec option de tirage.

Pour les autres budgets annexes, il est possible de procéder à une avance de trésorerie du budget général aux budgets annexes, évitant ainsi de recourir, pour chacun, à des lignes de trésorerie onéreuses auprès d'organismes bancaires.

Pour chaque budget, le besoin en trésorerie est évalué à :

- 110 000 € pour le budget annexe du Port de plaisance
- 20 000 € pour le budget annexe du Camping municipal
- 10 000 € pour le budget annexe Revente d'énergie

Cette avance de trésorerie est remboursable, en tout ou partie, dès lors que les fonds disponibles sur le compte au trésor desdits budgets annexes le permettent.

Les opérations liées aux avances et remboursements de trésorerie entre le budget général et les budgets annexes ne sont pas d'ordre budgétaire. Elles ne font donc pas l'objet d'inscriptions de crédits aux budgets.

La Commission Finances et Développement, réunie le 17 janvier 2018, a émis un avis favorable à ces propositions.

*
* *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article R2221-70,

Vu l'avis favorable du conseil communal de Léhon en date du 27/01/18,

Considérant que les budgets annexes suivants sont dotés de l'autonomie financières qui a pour conséquence l'individualisation de la leur trésorerie :

- Le budget annexe du Port de plaisance
- Le budget annexe du Camping municipal
- Le budget annexe des Parkings souterrains
- Le budget annexe Revente d'énergie

Considérant la nécessité de faire face à des dépenses sur ces budgets, dès le début de l'exercice 2018, avant même la perception de recettes,

Considérant que le budget annexe des Parkings souterrains dispose de son propre emprunt avec option de tirage, et que, par conséquent, l'avance de trésorerie par le budget principal ne concerne que les trois autres budgets annexes,

Considérant que l'avance de trésorerie est une opération non budgétaire,

Considérant que cette avance de trésorerie est remboursable, en tout ou partie, dès lors que les fonds disponibles sur le compte au trésor de chaque budget annexe le permettront,

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances et Développement réunie le 17 janvier 2018,

Il vous est proposé,

1. d'approuver le versement d'avances de trésorerie du budget général aux budgets annexes suivants, pour les montants indiqués :
 - 110 000 € pour le budget annexe du Port de plaisance
 - 20 000 € pour le budget annexe du Camping municipal
 - 10 000 € pour le budget annexe Revente d'énergie.
2. Ces avances sont remboursables, en tout ou partie, dès lors que les fonds disponibles sur le compte au trésor de chaque budget annexe le permettront.
3. d'autoriser le maire et la trésorière de Dinan Ville et Banlieue à prendre les mesures nécessaires à l'accomplissement de la présente délibération.

*
* *

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte par 49 voix POUR et 5 abstentions** (M;FORGET, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. BRAULT, M. SEGARD) ces dispositions.

Olivier Bobigeat présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Est-ce qu'il y a des questions ? Des observations ? Non.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? 5. Des oppositions ? Non. Je vous remercie.

Affaire n°3

OBJET : FINANCES - Information sur les restes à réaliser 2017 en section investissement

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Les crédits d'investissement, engagés et non liquidés au cours de l'exercice budgétaire N-1, sont inscrits sur un état des restes à réaliser, signé par l'exécutif et transmis en Trésorerie, pour permettre notamment le mandatement des factures, dès le 1^{er} janvier de l'année N.

Cet état est établi sur la base des engagements juridiques (marchés et devis signés pour les dépenses, subventions notifiées pour les recettes) qui ont été engagés comptablement tout au long de l'exercice budgétaire.

Il précise, selon le niveau de vote adopté par l'assemblée délibérante pour son budget, par opération ou par chapitre, les crédits nécessaires pour honorer ces engagements. Ces crédits seront repris obligatoirement au budget primitif suivant. Ils viendront s'ajouter aux crédits nouveaux de l'exercice 2018, en section Investissement.

Pour 2018, année de fusion des budgets de Dinan et Léhon, les restes à réaliser des deux budgets principaux se cumulent. Le montant total des crédits inscrits en restes à réaliser, en Dépenses et en recettes d'Investissement, pour chaque budget, s'établit comme suit :

Ville de Léhon - Budget principal :

Dépenses d'Investissement : 246 706,46 €
Recettes d'Investissement : 5 379 €

Budget annexe Port de plaisance :

Dépenses d'Investissement : 221 369,00 €
Recettes d'Investissement : 105 687,00 €

Ville de Dinan – Budget principal :

Dépenses d'Investissement : 1 903 195,43 €
Recettes d'Investissement : 3 081 131,50 €

Budget annexe Parkings souterrains :

Dépenses d'Investissement : 24 925,31 €
Recettes d'Investissement : 0 €

**Soit un total à reporter sur le budget principal
Dinan 2018 :**

**Dépenses d'Investissement : 2 149 901,89 €
Recettes d'Investissement : 3 086 510,50 €**

Budget annexe Camping municipal :

Dépenses d'Investissement : 0 €
Recettes d'Investissement : 24 545,45 €

Budget annexe Revente d'énergie :

Néant

Le conseil communal de Léhon ayant pris acte de ces informations en date du 27/01/18,

*
* *

Le Conseil municipal **prend acte** de ces informations.

Olivier Bobigeat présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Très bien, je vous remercie.

Affaire n°4

FINANCEMENTS EXTERNES - Travaux de mise en conformité du site du Clos Gastel à Dinan - Demande de subvention DETR

Rapporteur : M. DEGRENNE

La France s'apprête à accueillir la Coupe du monde des U20 féminines de la FIFA. La 9^{ème} édition de cette compétition se déroulera en août prochain dans 4 villes de Bretagne, à savoir Concarneau, Dinan, Saint-Malo, et Vannes.

Cette compétition se déroulera une année avant le Mondial des féminines A, également organisé dans notre pays en 2019.

Seize équipes participeront au tournoi final (dont la France, qualifiée d'office) et disputeront trente-deux matches. Six matches vont se disputer à Dinan.

Cet évènement nécessite de réaliser des travaux de mise aux normes et d'accessibilité du site, pour répondre notamment aux exigences de la fédération internationale de football. Ces aménagements pourront ensuite servir pour des compétitions futures.

L'opération d'investissement consiste à réaliser les travaux suivants :

- Remplacement de la tribune qui ne répond plus aux normes en vigueur
- Rénovation et mise aux normes des vestiaires
- Mise aux normes de l'éclairage du terrain
- Installation d'abris de touche
- Extension du club house
- Mise aux normes de la sonorisation
- Mise aux normes des pare-ballons

Le coût prévisionnel de ces travaux est de 389 723 € HT.

La DETR pourrait intervenir jusqu'à 30 %, soit pour un montant maximal de 116 917 €.

Le plan de financement pour l'ensemble de ces travaux pourrait donc s'établir ainsi :

Dépenses	Recettes		
		Base de la subvention	
Remplacement de la tribune 215 000 €	DETR 30%		116 917 €
Rénovation et mise aux normes des vestiaires 80 000 €	Fafa Club house 50%	389 723 €	13 911 €
Mise aux normes de l'éclairage du terrain 48 500 €	Fafa Vestiaires 20%		16 000 €
Installation d'abris de touche 5 000 €	Région volet sport 20%	27 823 €	68 700 €
Club house 27 823 €	SDE 40%	80 000 €	19 400 €
Mise aux normes de la sonorisation 8 400€	Région Contrat de partenariat 9,72%	343 500 €	37 878 €
Mise aux normes des pare-ballons 5 000 €	Ville	48 500€	116 917 €
		389 723 €	
		389 723 €	
389 723 € HT			389 723 € HT

*

* *

Vu l'avis de la Commission Finances et Développement en date du 17 janvier 2018 ;

Vu l'avis favorable du conseil communal de Léhon en date du 27/01/18,

Considérant que ce projet consiste en des travaux de mise aux normes et d'accessibilité du site ;

Il vous est proposé :

- 1) de solliciter des subventions de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la région Bretagne (politique sectorielle sport et contrat de partenariat), de la fédération française de football au titre du fonds d'aide au football amateur (FAFA), la participation du Syndicat d'énergie des côtes d'Armor pour les travaux de mise en conformité et d'accessibilité du site du Clos Gastel, ainsi que de Dinan Agglomération.

2) d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses	Recettes		
		Base de la subvention	
Remplacement de la tribune 215 000 €	DETR 30%		116 917 €
Rénovation et mise aux normes des vestiaires 80 000 €	FAFA Club house 50%	389 723 €	13 911 €
Mise aux normes de l'éclairage du terrain 48 500 €	FAFA Vestiaires 20%		16 000 €
Installation d'abris de touche 5 000 €	Région volet sport 20%	27 823 €	68 700 €
Club house 27 823 €	SDE 40%	80 000 €	19 400 €
Mise aux normes de la sonorisation 8 400€	Région Contrat de partenariat 9,72%	343 500 €	37 878 €
Mise aux normes des pare-ballons 5 000 €	Ville	48 500€	116 917 €
		389 723 €	
		389 723 €	
389 723 € HT	389 723 € HT		

*
* *

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte 49 voix POUR et 5 voix CONTRE** (M. FORGET, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. BRAULT, M. SEGARD) ces dispositions.

René Degrenne présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Est-ce qu'il y a des questions sur ce plan de financement ?

Bruno BERTIER

Tout d'abord, tout simplement la cohérence du montant de la délibération, on était sur un montant de 389 723€.

Didier LECHIEN (Maire)

Oui, il faudra que l'on modifie la délibération. Le chiffre exact est de 389 723€, qui ressortent de la réception des offres des entreprises.

René DEGRENNE

Qui avait quelque part été sous-estimé.

Bruno BERTIER

En ce qui me concerne, je partage l'enthousiasme de René Degrenne. On ne peut que se réjouir qu'un évènement de ce type se déroule sur notre ville.

J'avais simplement dit en commission finances, que ce serait intéressant d'avoir une approche globale de l'évènement, en terme de retombée économique. On peut imaginer que sur de l'hôtellerie, sur de la restauration et autre, il va y avoir quelques retombées et c'est intéressant que le conseil municipal, ainsi que l'ensemble de nos concitoyens connaissent ces retombées. Ce qui est important aussi et qui avait également été dit en commission finances, les travaux qui vont être faits, vont servir au-delà de la manifestation, ce n'est pas de l'argent pour une manifestation, ça, ça me conforte dans mon vote. Est-ce que c'est le seul budget lié à la manifestation ? Est-ce qu'il y a d'autres travaux envisageables ? Que l'on ait là-aussi une enveloppe globale de ce que ça va coûter à la collectivité avec les subventions. C'est un bel évènement, en pleine période estivale, qui ne peut que favoriser l'attractivité de notre ville, pour cela, notre groupe votera bien évidemment cette délibération. Merci.

René DEGRENNE

Oui, effectivement, il y aura certainement d'autres dépenses qui ne sont pas notées, parce que ce ne sont pas des investissements, ce seront des locations. On connaît les besoins, ce sera entre autre des tribunes provisoires, des vestiaires provisoires. Nous ne sommes pas en mesure de vous donner les chiffres, parce qu'on ne sait pas à quelle hauteur participera la FIFA pour cette location.

Didier LECHIEN (Maire)

Je demanderai à René Degrenne et Guy Badoual, lors du vote du budget, de nous faire une information globale sur le coût que représente la coupe du monde, tant en investissement qu'en fonctionnement. Nous aurons une idée assez claire cette fois-ci, des subventions dont nous pouvons profiter. Nous mesurons qu'à un moment ou un autre, nous aurions évoqué la rénovation du stade du Clos Gastel, et que si nous l'avions fait en dehors d'un moment aussi important que la coupe du monde, jamais nous n'aurions bénéficié de subventions à cette hauteur. Dans la mesure où, nous accueillons cette très belle manifestation sportive, nous allons avoir la chance de bénéficier de subventions exceptionnelles et d'entreprendre des travaux de restructuration lourds du stade du Clos Gastel qui demain, profiterons à l'ensemble des sportifs de notre territoire et notamment aux jeunes sportifs, aux jeunes footballeurs qui font partis de notre très beau club de foot et qui pourront profiter de l'ensemble de ces installations. Nous avons aussi l'assurance, puisque René, c'est passé en conseil d'agglomération, d'être accompagné par notre communauté d'agglomération sur cet évènement.

Didier DERU

Merci M. le Maire. Pour reprendre les échanges et les propos de M. Bertier tout à l'heure, je crois que ce type de manifestation, ça va surtout servir la ville en terme de notoriété. On va avoir un focus qui va être porté sur Dinan, avec peut-être certains matches avec des images télévisées en direct. Je pense que c'est quelque chose d'important et également sur la mise à niveau de nos installations sportives qui sont vieillissantes. C'est l'aubaine, refaire tout pour 100 000 ou 120 000€, on aurait été obligé de le faire donc c'est vraiment l'aubaine.

Je suis plus circonspect sur les retombées, on est en plein mois d'août, je pense que l'on va avoir surtout des sujets, il va y avoir des gens qui vont graviter autour de la coupe du monde au niveau des hôtels. On va avoir aussi par effet de cascades des gens qui vont vouloir venir à Dinan et qui ne vont pas pouvoir résider.

Je pense que ce sont surtout les deux premiers points qu'il va falloir retenir, l'image de marque, la notoriété de la ville et la mise à niveau de nos équipements à un prix défiant toute concurrence compte-tenu des subventions.

Michel FORGET

Bien évidemment, l'opportunité de mettre à niveau et en accessibilité la tribune, vous l'avez dit, je crois que l'on peut être que d'accord, c'est quelque chose que l'on aurait dû faire de toute façon.

La question et vous l'avez évoqué M. le Maire, ça sera de voir au final le montage financier est-ce que les dépenses annexes en termes d'installation que l'on devra, en terme de surcoût, avec les subventions ou autre, ça reste un problème.

L'intervention de notre groupe sera un peu décalée, je m'en excuse, mais c'est vrai que l'on a l'impression dans ce pays, que pour faire avancer rapidement les élus à prendre des décisions budgétaires, eux qui sont relativement soucieux et économes de l'utilisation en principe des deniers publics, et bien il faut du football ou du cyclisme. Je caricature volontairement, mais je voyais encore aujourd'hui 400 000€ du département pour une étape du Tour de France. C'est vrai que tous ces événements, Didier Déru l'a dit, les retombées économiques, il y en a certaines, mais si on met dans le balancier ceux qui ne viendront pas parce qu'ils vont craindre effectivement les occupations etc. Je ne suis pas sûr que ceux qui viendront, consommeront en centre-ville et autre, ça on peut discuter.

Je ne suis pas sûr que la notoriété de la ville pour un événement de ce type soit de la même nature en termes de communication qu'un passage du Tour de France pour les images télé.

Didier LECHIEN (Maire)

Et ce n'est pas le même prix.

Michel FORGET

Et ce n'est pas le même prix, mais ça n'est pas non plus le même format. Donc, je crois que là-dessus, il faut être prudent.

Moi, ce qui m'embête dans ce genre d'évènement, c'est que ce sont des sociétés privées, qui font des bénéfices énormes, la FIFA entre 2011 et 2014, les recettes étaient égales au produit intérieur brut (PIB) du Burundi et du Libéria réunis, 2,4 milliards de droits télé sur une année, ce sont 1,5 milliards de dollars actuellement de réserve, je crois que la FIFA pourrait se passer de tout sponsor et pourrait encore financer deux coupes du monde. Le football amateur, je crois que ça doit être 100 millions directement versés aux clubs, 127 millions par an de la FIFA. Il y a des spécialistes ici, qui éventuellement démentiront.

Ce que je voulais souligner, c'est qu'une fois de plus, on prend les collectivités locales et les citoyens et on leur dit : « écoutez, vous allez pouvoir bénéficier d'un événement important » et on oblige les collectivités à remettre aux normes, à faire des dépenses importantes et puis on va faire des dépenses de par exemple : 48 500 € pour la mise aux normes de l'éclairage du terrain, même si c'est subventionné. Il faut savoir que les normes de l'éclairage ne serviront pas après ou très peu, puisque ce sont des normes d'éclairage, pour éclairer des matchs en plein jour en cas d'orage, puisque c'est retransmis à la télévision. Je souhaite une longue carrière à l'équipe de Dinan-Léhon, qu'ils puissent accéder à d'autres divisions qui permettront et augmenteront les contraintes, mais je ne suis pas sûr que l'on arrivera à amortir et rentabiliser ce genre d'installation.

Autre chose embêtante pour nous, c'est qu'effectivement il s'agit d'une coupe du monde féminine, je le dis avant de nous exposer à des critiques. Le football féminin, comme tout le sport féminin, demande effectivement, non seulement des encouragements et une meilleure visibilité, etc. Je crois vraiment que l'on ne peut pas se lancer dans ce type d'opération sous prétexte de la notoriété. Cela me paraît complètement décalé, eu égard aux profits, je le rappelle, de ces monstres que sont la FIFA, de placements financiers dans les paradis fiscaux, vous lisez la presse comme moi, et bien moi et notre groupe, on n'a pas envie de rentrer dans ce type de combines.

René DEGRENNE

Je ne vais surtout pas faire le procès de la FIFA ce soir, ce n'est pas le lieu. Si on était dans la boîte, il y a trois grandes fédérations, c'est la seule qui existe au niveau du foot.

Concernant, en effet la précipitation, je crois que vous savez tous que l'on était en concurrence avec Pontivy et Vitré, il fallait donc donner une réponse, on a eu trois ou quatre mois pour étudier le dossier. Sur l'éclairage, ça peut paraître surprenant, il faut savoir que notre éclairage est limite, les défenseurs centraux se plaignent souvent du manque de visibilité, ça permettra surtout d'avoir un éclairage de meilleure qualité.

Quant au sport féminin, je crois qu'au contraire, il faut sauter sur l'occasion parce que le sport féminin progresse très bien, c'est un public familial et c'est tout à fait adapté à cette période de vacances.

Voilà ce que l'on peut dire sur les différents points, je laisserai la parole ensuite à Guy Badoual.

Didier DERU

Michel Forget n'a pas tort sur tout ! Sur certaines choses mais pas sur tout. Connaissant un peu le milieu du football, il est vrai que le train de vie de la FIFA est assez impressionnant pour l'avoir côtoyé. Pour autant, est-ce que l'on doit se pénaliser parce que la FIFA qui, comme René Degrenne le précisait est la seule organisation officielle, est-ce qu'on doit de pénaliser d'améliorer nos installations ? Si on regarde les concurrents, les partenaires qui accueillent également, je vous invite à aller au stade Guy Piriou à Concarneau, à Marville à Saint-Malo et à la Rabine à Vannes, on n'est pas dans la même cours. Ce sont des installations, ça veut dire que demain, avec ce type de travaux, on est parmi les stades de Bretagne les mieux équipés, ça a été dit, ça permet de mettre à disposition des infrastructures dignes de ce nom pour le club local. Ça me paraît être au moins assez efficace à ce niveau-là.

Bruno BERTIER

Je rejoins un peu Didier Déru, je veux bien que l'on soit contre tout, mais là quand même, se priver, alors que l'on a besoin de cet investissement, on est tous pour un Grand Dinan pour demain, avec une ville avec des infrastructures sportives et culturelles dignes d'une ville de 25 000 habitants. Là, on se priverait de dotations importantes parce que la FIFA gagne des milliards. Moi je veux bien, mais on ne fait plus rien Michel dans ces cas-là. Là quand même, c'est un investissement que de toute façon, il faut qu'on le fasse, puisque les infrastructures sont usées, d'accord ? En même temps, on veut améliorer ces infrastructures sur notre ville, et on se priverait d'une magne financière, tu viens aux matches ou tu n'y viens pas, tu soutiens la FIFA ou tu ne la soutiens pas, mais au moins pour le bien de la ville, je trouve intéressant quand même et pas ce biais là, au moins budgétaire que l'on vote pour cette délibération.

René DEGRENNE

Par rapport au Tour de France, ce que disait Michel, bien évidemment on n'est pas sur le même budget, on est au tour de 400 000€, le budget du Tour de France pour le département est pris sur le budget communication et non pas sur le budget sport comme ça a été fait dans les mandats précédents. Je le dis, parce que c'est clair ça a été pris sur le budget communication, ça n'a pas été pris sur d'autres compétences, c'est important de le dire.

Michel FORGET

Dire cela en une journée pour une mobilisation des EHPAD, dire que pour cela c'est un budget de 400 000€, certes, mais n'empêche que ce sont 400 000 € quand même !

René DEGRENNE

Mais ça n'a pas été pris sur une politique de solidarité et sans augmentation d'impôts, contrairement à ce qui se faisait auparavant au conseil départemental.

Guy BADOUAL

Je voulais seulement apporter une précision quant à l'éclairage, je fais partie du club de Dinan-Léhon et tous les ans, on est confronté en début de saison à la possibilité d'organiser des matches amicaux avec

des équipes plus huppées que Léhon, aujourd'hui, nous sommes obligés de les refuser parce qu'on a une installation électrique qui est insuffisante. Ça nous permettra à l'avenir avec cet équipement performant de pouvoir organiser des matches de plus haut niveau, des matches amicaux voire des matches officiels pourquoi pas, et qui apporteront aussi leur lot de clients et leur potentiel spectateurs qui sera toujours bénéfique pour la ville.

En termes d'image de marque, je pense que c'est un support et un vecteur tout à fait intéressant. Voilà ce que je voulais dire au sujet de l'éclairage.

Didier LECHIEN (Maire)

Merci pour ce débat. Je crois que ce qu'il faut retenir, c'est que ça nous permettra de bénéficier d'équipements performants, qui demain bénéficieront aux sportifs du territoire d'accueillir des manifestations sportives de renommées internationales, ce qui ne peut bien évidemment que participer à la renommée de notre ville et de notre territoire. Cela va avoir un coût, mais je dirais que ça va aussi permettre aux habitants de ce territoire, aux jeunes sportifs d'assister à de beaux matches et demain de pouvoir utiliser le stade.

Pour ce qui est des moyens de la FIFA et bien, ça ne peut que nous encourager à demander, M. le Maire délégué, des subventions complémentaires à la fédération, pour nous accompagner dans le financement de ces investissements. Ce qui a été fait et nous continuons à discuter avec eux pour qu'ils nous accompagnent le mieux possible sur ce type d'investissements. C'est un très bel évènement et personnellement je ne prendrai pas la responsabilité de nous en priver.

Je voulais saluer les efforts qui ont été faits par les élus de Léhon, notamment René Degrenne et Guy Badoual qui se sont battus pour que le stade du Clos Gastel accueille cette manifestation, ce n'était pas évident au début, je crois que nous avons aujourd'hui la grande chance de pouvoir accueillir cette coupe du monde de football féminine U20, six matches, on ne connaît pas encore les équipes qui joueront sur le stade du Clos Gastel. On pourrait avoir Corée du Nord – Etats-Unis, ça nous obligerait à prendre des mesures de sécurité assez contraignantes, mais par contre là, on entendrait parler de Dinan.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des oppositions ? 5. Je vous remercie.

Affaire n°5

FINANCEMENTS EXTERNES – Divers travaux de réaménagement et de sécurisation de la voirie – Demande de subvention DETR

Rapporteur : M. HELLIO

La Ville entend procéder à des travaux de réaménagement et de sécurisation de la voirie sur divers secteurs. Il s'agit d'opérations pouvant faire l'objet de la participation de l'Etat, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). La DETR peut, en effet, être sollicitée lorsque les travaux sont liés à la sécurité.

- 1) Ainsi, le projet de requalification de la rue Sainte-Claire, de la rue des Antons et de la place Duguesclin consiste-t-il à sécuriser les voies concernées tout en réalisant un aménagement plus qualitatif que l'existant. L'objectif est triple, il s'agit :
 - d'apaiser et de clarifier les circulations véhicules/piétons,
 - de créer une zone partagée en associant des pavés et des dalles pour une meilleure lisibilité,
 - de mettre en place des principes de cheminement avec des largeurs mieux adaptées pour l'accessibilité et la sécurité des piétons.

Cette opération est située sur le secteur sauvegardé de la Ville, aussi la conception de ce projet a-t-elle été confiée à madame Le Bec, architecte du patrimoine. Ce projet est estimé à 374 394 euros HT.

- 2) Pour la rue Petite Haie, il s'agit de sécuriser la rue via un aménagement plus qualitatif que l'existant. Le projet consiste à réduire la vitesse des véhicules - qui sera limitée à 30 km/h - et à mieux protéger les piétons. Pour ce faire plusieurs aménagements seront réalisés :
- plateaux ralentisseurs,
 - stationnements en chicanes,
 - trottoirs avec des largeurs mieux adaptées.

Le projet a été évalué à 149 923 euros HT.

- 3) Le réaménagement de la rue Saint Suliac aura pour objet de réduire la vitesse des véhicules, qui sera limitée à 30 km/h et de sécuriser le cheminement des piétons et des cyclistes par :
- la réalisation d'un rétrécissement de la chaussée par la création de stationnements ;
 - la création de trottoirs avec des largeurs mieux adaptées pour sécuriser les piétons ;
 - la réalisation d'une bande cyclable.

Ce projet est estimé à 214 174 euros HT.

Le plan de financement pour l'ensemble de ces travaux pourrait donc s'établir ainsi :

*

* *

Dépenses		Recettes	
Montant des travaux	738 491 €	Etat (DETR) – 35%	258 472 €
		Ville (65%)	480 019 €
Total	738 491 €	Total	738 491 €

Vu l'avis de la Commission Finances et Développement en date du 17 janvier 2018 ;

Vu l'avis favorable du conseil communal de Léhon en date du 27/01/18,

Considérant que ces projets, d'un montant total prévisionnel de 738 491 € HT, comprennent des travaux de sécurisation,

Il vous est proposé :

- 1) de solliciter des subventions de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), pour les divers travaux d'aménagement voirie,
- 2) d'approuver le plan de financement ci-dessous :

*
* *

Dépenses		Recettes	
Montant des travaux	738 491 €	Etat (DETR) – 35%	258 472 €
		Ville (65%)	480 019 €
Total	738 491 €	Total	738 491 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** ces dispositions.

Yannick Hellio présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Est-ce qu'il y a des questions ?

Bruno BERTIER

Simplement, c'est peut-être lié à des arbitrages budgétaires, mais je voyais dans la précédente délibération deux autres projets : l'aménagement de la rue Saint-Malo et les travaux de réaménagement de la rue de la Croix de Pierre. Ce sont des reports ?

Didier LECHIEN (Maire)

Non, les deux opérations sont actées, pour la rue de la Croix de Pierre d'ailleurs, les travaux sont plus ou moins commencés et pour les abords de la rue Saint-Malo, l'architecte du patrimoine est en train de travailler sur le projet et seront réalisés au cours de l'année 2018.

Simplement, il a fallu suite à une réunion avec les services de l'Etat, présidée par Mme la Sous-préfète, prioriser nos demandes de subventions, même si la commune nouvelle est prioritaire pour obtenir des subventions DETR, néanmoins, il nous faut établir un certain nombre de priorités. Nous avons choisi de prioriser nos dossiers qui sont aujourd'hui les plus avancés à savoir : la rue Sainte-Claire, la rue des Antons, car comme vous le savez, les travaux sont en cours, la rue Petite Haie : les travaux sont aussi en cours, la rue Saint-Suliac : les travaux sont imminents. Dans un deuxième temps, nous ferons une demande de subventions notamment pour les abords de la rue Saint-Malo. Pour l'opération de la rue de la Croix de Pierre, c'est une opération moins conséquente financièrement, nous nous interrogeons sur le fait de faire une demande de subventions DETR, qui pourrait pénaliser les demandes que nous ferions par ailleurs. Je crois que la ville peut financier seule les travaux de la rue de la Croix de Pierre. Voilà l'explication, ce n'est pas une remise en cause, bien évidemment, des deux autres opérations qui sont inscrites dans le budget 2018.

Michel FORGET

Sur les réaménagements et donc la sécurisation de la voirie, mon intervention est par rapport au cheminement cyclable et à la piétonisation, sur ces projets-là, je ne me rappelle pas que l'on ait vu des schémas d'aménagement en commission. J'ai loupé une commission, mais ça me paraît important de voir précisément les schémas. Pour la rue Petite Haie, je voudrais attirer l'attention parce que je vois que l'on veut sécuriser pour les déplacements doux, des trottoirs avec des largeurs mieux adaptées, c'est bien pour les piétons, le stationnement en chicane, c'est très bien pour ralentir la circulation des véhicules, mais ça peut poser des problèmes pour les vélos qui se retrouvent en modification systématique de trajectoire et on sait bien que c'est très accidentogène. J'aimerais bien savoir si dans ces aménagements

en chicane, il y a bien un axe de prévu de continuité pour les vélos ? Que les vélos ne soient pas obligés de faire comme les voitures auquel cas, il n'y a pas de sécurisation des déplacements en vélo.

Yannick HELLIO

Je vais d'abord rassurer Michel, tu n'as loupé aucune commission, ou une depuis quatre ans, n'en parlons même pas. Tous ces projets ont été présentés Michel, sauf la rue Saint-Suliac qui est encore au stade de projet, on attend d'avoir des plans pour pouvoir les montrer à l'ensemble de la commission.

En ce qui concerne la rue Petite Haie, rue que je connais parfaitement bien, la largeur de cette rue impose des contraintes. Nous sommes au minimum du minimum pour que deux voitures puissent se croiser, c'est-à-dire que nous sommes entre 5 mètres et moins de 5,5 mètres. La volonté est une demande des riverains que j'ai bien entendue qui est de faire en sorte que la vitesse soit limitée au maximum dans cette rue. Il y a deux ralentisseurs à l'entrée de rue qui sont un premier obstacle et les chicanes qui peuvent faire ralentir certaines voitures.

J'entends bien ta réflexion pour ce qui est des vélos, j'ai participé au traçage définitif sur la rue de l'entreprise Colas, nous avons pris en compte que les vélos ne se retrouvent pas bloqués à l'entrée de chicane et qu'ils puissent continuer à avoir leur cheminement naturel. C'est un exercice difficile, j'espère que l'on va arriver à un résultat qui permettra aux vélos de passer dans cette rue en toute sécurité, parce qu'il y a aussi des cyclistes dans cette rue.

Didier LECHIEN (Maire)

Pour ce qui est des travaux qui se trouvent dans le centre historique, il y a une information que je vais vous donner. Tous les travaux d'aménagement y compris d'aménagements de voirie sont soumis à l'avis conforme de l'architecte des bâtiments de France. L'architecte des bâtiments de France a souhaité que tous nos travaux d'aménagement urbain de la partie du secteur sauvegardé soient travaillés non pas directement par nos services mais fassent l'objet d'une étude, d'une réflexion par l'architecte du patrimoine ce qui est le cas, puisque tous les travaux rue Sainte-Claire, rue des Antons, place Duguesclin, rue de la Boulangerie, rue de la Lainerie, rue de l'Ecole, les abords de l'église Saint-Malo, etc, leurs élaborations sont confiées à l'architecte du patrimoine.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres observations ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Non. Des oppositions ? Non. Très bien, je vous remercie.

Affaire n°6

OBJET : FINANCEMENTS EXTERNES - Port – Travaux de rénovation des pontons – Subvention de la Région

Rapporteur : M. HELLIO

Les travaux de remplacement des pontons du port doivent être réalisés d'ici avril 2018. L'entreprise appelée à réaliser ces travaux a été retenue en décembre 2017.

Le projet consiste à remplacer les pontons bois et les bornes de distribution d'eau et d'électricité. La capacité d'amarrage va ainsi être augmentée et les réseaux modernisés.

Le plan de financement de l'opération s'établit ainsi :

Dépenses		Recettes	
Estimation des travaux	295 990,00 €	DETR 30% (Dossier 2013 + dossier 2017)	88 797,00 €
		Région - Contrat de partenariat 30%	88 797,00 €
		Département - Contrat de territoire 2010-2015 8%	24 000,00 €
		Ville 32%	94 396,00 €
Total	295 990,00 €	Total	295 990,00 €

Les subventions de l'Etat et du Département sont acquises.

Pour la subvention de la Région, le comité unique de programmation a émis un avis favorable le 17 octobre 2017 et le dossier va être présenté en commission permanente.

Il vous est demandé d'approuver le projet et le plan de financement et de solliciter l'aide de la Région.

*

* *

Vu l'avis de la Commission Finances et Développement en date du 17 janvier 2018 ;

Il vous est proposé :

1. d'autoriser le projet de restauration des pontons du port,
2. de solliciter une aide financière de la Région dans le cadre du contrat de partenariat 2014-2020,

3. d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Estimation des travaux	295 990,00 €	DETR 30% (Dossier 2013 + dossier 2017)	88 797,00 €
		Région - Contrat de partenariat 30%	88 797,00 €
		Département - Contrat de territoire 2010-2015 - 8%	24 000,00 €
		Ville 32%	94 396,00 €
Total	295 990,00 €	Total	295 990,00 €

4. d'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

*
* *

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** ces dispositions.

Yannick Hellio présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Est-ce qu'il y a des questions ?

Didier DERU

A un moment donné, il y a eu un débat en conseil municipal sur la réflexion de certains bateaux qui pouvaient être abandonnés au port. Est-ce que ça va poser des soucis ? Ou est-ce qu'on va pouvoir en profiter pour les mettre au sec et que ça ne soit pas des épaves ?

Didier LECHIEN (Maire)

Il y a déjà des bateaux qui ont été sortis du port, nous prenons contact avec l'ensemble des propriétaires déjà pour leur demander de passer leur bateau de l'autre côté dans la perspective des travaux, et éventuellement interpellé ceux qui ont pu abandonner leur bateau, mais nous n'avons pas beaucoup de bateaux épaves dans le port de Dinan, il y en a eu plus à un moment donné qui ont été enlevés. Je me souviens il y a quelques années, je crois qu'il y a deux ans, un bateau qui avait sombré dans le port et qui a été enlevé par son propriétaire et mis à la casse, ou je ne sais quelle démolition navale. On va bien évidemment en profiter pour faire un peu le ménage.

Nos pontons ont cette particularité à la différence des ports de plaisance, ils sont le long du quai, c'est une conception technique un peu particulière, qui oblige l'entreprise à avoir des techniques innovantes pour pouvoir remplacer les pontons. Je dirais toujours avec cette réserve, j'en profite à chaque affaire

pour demander aux services de l'Etat d'accélérer le problème de la gestion des sédiments de la Rance et de veiller à ce que le chenal reste accessible.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? D'autres observations ? Non.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Affaire n°7

Objet - FINANCEMENTS EXTERNES - Revoyure du contrat départemental de territoire 2016-2020

Rapporteur : M. BOBIGEAT

La nature, les termes et les modalités du contrat départemental de Territoire 2016-2020 sont rappelés ci-après.

Celui-ci, mis en œuvre par le Conseil départemental des Côtes d'Armor, constitue désormais l'outil principal de collaboration entre le Département, les EPCI et les communes pour favoriser le développement et l'aménagement des territoires.

Dans le cadre du contrat départemental de territoire 2016-2020 passé entre le Département des Côtes d'Armor et les territoires aujourd'hui fusionnés de Dinan Agglomération, une enveloppe financière globale d'un montant de 9 863 045 € a été attribuée, dont une partie a déjà été consommée, pour réaliser des opérations d'investissement.

Conformément à l'article 5 du contrat départemental de territoire 2016-2020, une possibilité de revoyure de son contenu est prévue à mi-parcours afin de prendre en compte des évolutions territoriales et des modifications, des annulations, des substitutions d'opérations inscrites au contrat.

Suite aux travaux du comité de pilotage dédié à la revoyure, et après concertation avec le Conseil départemental, les modifications définitives apportées au contrat départemental de territoire 2016-2020, dont la synthèse est jointe, ont été approuvées mutuellement.

M. le maire invite l'assemblée à prendre connaissance et à délibérer sur ce document de synthèse qui présente :

- les éléments de cadrage (territoire, enveloppe, priorités) ;
- le tableau phasé et chiffré de l'ensemble des opérations inscrites au contrat révisé ;
- la présentation des contributions devant être mises en œuvre par le territoire pour accompagner certaines priorités départementales.

Vu l'avis de la Commission Finances et Développement en date du 17 janvier 2018 ;

Vu l'avis favorable du conseil communal de Léhon en date du 27/01/18,

Il est proposé :

1. d'approuver, suite à la revoyure, les opérations communales inscrites au Contrat départemental de Territoire 2016-2020,
2. de valider l'ensemble du projet de contrat départemental de territoire révisé de Dinan Agglomération, présenté par Monsieur le Maire,
3. d'autoriser, sur ces bases, M. le Maire à signer avec le Conseil départemental, l'avenant au Contrat départemental de Territoire 2016-2020.

*
* *

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** ces dispositions.

Olivier Bobigeat présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Toutes les opérations sont engagées, en ce qui concerne la commune historique de Dinan et la commune historique de Léhon.

Est-ce qu'il y a des questions, des observations ?

René DEGRENNE

Sur ce qui n'a pas été réalisé sur Léhon, il reste 157 000€ sur la salle du Clos Gastel, ce sont des aménagements, en outre la rénovation du vestiaire, ce sont des éléments qui sont mis pour le compte de la coupe du monde, tout simplement.

Brigitte BALAY-MIZRAHI

C'est en bonne voie, si j'ose le dire : « c'est en marche ! ».

Didier LECHIEN (Maire)

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Stéphanie MISSIR

Ce sont deux questions très simples, une sur la grammaire et une sur le sens. La première de grammaire, celle que j'ai tenté hier soir, avant que M. le Président du conseil communautaire ne me coupe la parole, il est inscrit sur le territoire de Dinan Agglomération, que cinq communes sont concernées et la première d'entre elle citée est Dinan Agglomération. Je veux bien, mais Dinan Agglomération n'est pas une commune. C'est juste une question par rapport à une erreur de grammaire. Je me trompe ou pas ?

Didier LECHIEN (Maire)

Oui je suis d'accord Dinan Agglomération n'est pas une commune, c'est un établissement public.

Stéphanie MISSIR

On est d'accord, donc c'est à corriger sur ce contrat de revoyure.

Par contre, la deuxième, c'est sur le sens, pour la plateforme web qui a été mis en place, nous l'avons voté en conseil municipal, j'ai demandé à plusieurs reprises quels étaient les moyens des communes et des citoyens d'avoir un accès à ces données ? Quelle était la déclaration de la CNIL, comment était-elle faite ? Toute déclaration faite à la CNIL sur les données publiques, les citoyens peuvent y avoir accès. Aujourd'hui, je vois que l'on s'engage de nouveau à donner ces données, cette plateforme a été créée en 2014, depuis je n'ai rien eu, j'ai demandé à chacun, lorsque nous en avons échangé, où en sont les déclarations de la CNIL ? Je les ai cherchées sur internet mais je ne les ai pas trouvées. Donc encore une fois, une question que je n'ai pas pu poser hier en conseil d'agglomération, je vous pose la même question : où sont les déclarations de la CNIL ? Où est-ce que je peux y accéder, moi, en tant que citoyenne ? Pas Stéphanie Missir en tant que conseillère communautaire et conseillère municipale, mais Stéphanie Missir, simple citoyenne. J'aimerais avoir une réponse, si je ne l'ai pas ce soir, je veux bien attendre la prochaine question sur ce sujet, mais ça commence à faire long. Merci M. le Maire.

Didier LECHIEN (Maire)

Ecoutez, j'ai envie de vous répondre, de saisir le département. M. Degrenne et Mme Balay s'engagent à interroger les services du département et à vous apporter des réponses. Vous aurez les réponses à un prochain conseil municipal, puisque c'est une affaire qui relève du conseil départemental. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Michel FORGET

Une demande d'information, puisqu'il est question dans les actions du département de l'action économique et c'est tout à fait louable et intéressant, c'est l'engagement des territoires à favoriser des circuits courts d'approvisionnement de la restauration collective. Je voulais savoir justement, par rapport à la politique de la commune nouvelle de Dinan, puisqu'il y a un projet de cuisine centrale, avec les saveurs du Poudouvre, qu'est-ce qu'il en est de notre adhésion et comment allait être envisagé l'approvisionnement par rapport à cette thématique ?

Brigitte BALAY-MIZRAHI

Pour le moment, avant la fusion, nous, on travaillait avec des producteurs locaux, c'est tout un travail de référencement sur tous les produits laitiers, la viande, etc. Maintenant, avec la fusion, on est en train de réfléchir, de voir, on a été approché d'ailleurs pas les saveurs du Poudouvre, rien est encore décidé, nous allons justement voir ce que l'on peut faire si c'est intéressant, quels sont les avantages que l'on peut en tirer. Est-ce que l'on peut vraiment produire tout ce que l'on a besoin. A Dinan, on sort à peu près 1000 repas par jour, plus Léhon maintenant.

Michel FORGET

Par rapport aux Saveurs du Poudouvre, c'est un peu l'histoire de « la poule et l'œuf », c'est-à-dire qu'effectivement pour pouvoir développer et qu'ils se développent et de développer ce type de production et de démarches en circuit court. On a en tant que collectivité un levier important pour orienter justement ce mode de production. Bien sûr il y a la question des coûts et la question de volume aussi qui puisse satisfaire l'approvisionnement. Mais ça serait intéressant quand même de favoriser au maximum ces démarches du territoire qui permettent de structurer aussi.

Didier LECHIEN (Maire)

Ce que nous faisons puisque la ville de Dinan est assez exemplaire dans le circuit court lié aux produits bios, je vous rappelle qu'à peu près de 40% des matières premières qui servent à la confection des repas sont originaires des circuits courts ou de produits bios. Les Saveurs du Poudouvre, il faut savoir que la ville travaille déjà avec l'essentiel des entreprises qui se sont regroupées au sein des Saveurs du Poudouvre. Nous avons déjà nous, avant les Saveurs du Poudouvre, initié ce projet, on n'est pas forcément passé par la plateforme. Comme l'a dit Brigitte tout à l'heure, c'est qu'on s'est heurté à une autre difficulté qui sont les quantités, c'est-à-dire que nous sommes un gros fabricant de repas collectifs et lorsque vous commandez en quantité importante des carottes, des légumes ou de la viande et que le producteur vous répond que c'est un souci parce qu'il ne va pas pouvoir nous fournir la quantité, c'est pour nous un vrai problème. Ce sont les difficultés, mais je crois que c'est un reproche que l'on ne peut pas faire à la ville de Dinan, c'est justement d'encourager particulièrement le circuit court et le développement des circuits courts, parce que nous avons été parmi les premiers à nous engager dans cette voie.

Didier DERU

Je voudrais amender ce qu'a dit Michel Forget, concernant les Saveurs du Poudouvre. Je ne mets pas en cause les circuits courts et le fait que l'on est exemplaire au niveau de la ville, mais les Saveurs du Poudouvre ont bénéficié de fonds publics de façon importante au niveau du Pays de Dinan, le conseil départemental s'est également mobilisé. J'insiste sur le fait de pouvoir passer par la structure, pourquoi ?

Parce que le fait de pouvoir passer par la structure permet le fonctionnement de l'entité et justement de pouvoir avoir d'autres producteurs qui regroupent. Si, parce que la demande des gens des Saveurs du Poudouvre, c'est effectivement d'avoir une centralisation des commandes, de façon à avoir une facilité pour eux à avoir des adhérents complémentaires.

Didier LECHIEN (Maire)

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? D'autres observations ? Non.

On vous fournira les éléments de réponse aux questions que vous avez posées.

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Affaire n°8

OBJET : COMMISSIONS MUNICIPALES - Composition de la Commission communale des impôts directs (CCID) – Proposition de liste

Rapporteur : M. le Maire

L'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée de sept membres, à savoir : le maire ou l'adjoint délégué, président, et six commissaires.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, le nombre de commissaires siégeant à la commission communale des impôts directs ainsi que celui de leurs suppléants est porté de six à huit.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Leur nomination a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux. A défaut de liste de présentation, ils sont nommés d'office par le directeur départemental des finances publiques un mois après mise en demeure de délibérer adressée au conseil municipal. Le directeur peut, sans mise en demeure, procéder à des désignations d'office si la liste de présentation ne contient pas soit vingt-quatre noms dans les communes de 2 000 habitants ou moins, soit trente-deux noms dans les communes de plus de 2 000 habitants, ou contient des noms de personnes ne remplissant pas les conditions exigées au 1.

En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations.

Le mandat des commissaires ainsi désignés prend fin avec celui des commissaires choisis lors du renouvellement général du conseil municipal.

*

* *

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts, il vous est proposé d'établir cette liste de 32 noms (16 titulaires, 16 suppléants) ;

Vu l'avis favorable du conseil communal de Léhon en date du 27/01/18,

*

* *

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** de proposer la liste suivante :

1. Annie BEDEL
2. Gérard BLANCHARD
3. Marie BLOT
4. Olivier BOBIGEAT
5. Mauricette BRINDEJONC
6. Nadia COURDAVAULT
7. Denis CROCHETTE
8. Bernard DANIEL
9. Didier DERU
10. Philippe GAUTREAU
11. Henri GOMBERT
12. Patrice GOUPIL
13. Nathalie GUEGUAN
14. Pascale HELLIO
15. Catherine HUET
16. Stéphanie MISSIR
17. Bernard LAGREE
18. Serge LE ROUX
19. Dominique LORRE
20. Théo MARTEIL
21. Christine MASSART
22. Annie MERDRIGNAC
23. Cécile PARIS
24. Philippe POINTILLON
25. Paulette PORCHET
26. Joël RENAULT
27. Pierre-François RIMASSON
28. Christine LAISNE
29. Marcel ROBERT
30. Françoise RUELLAN
31. Christiane SOQUET
32. Monique THEBAULT

Didier Lechien présente l'affaire.

Michel FORGET

M. le Maire, on découvre la liste, on regrette qu'il n'y ait personne de notre groupe qui soit sur cette liste-là.

Didier LECHIEN (Maire)

Ah oui, j'avais oublié que depuis 2014, vous n'êtes plus tout à fait le même groupe.

Michel FORGET

Non mais c'est ça. Les choses ont évolué.

Didier LECHIEN (Maire)

Les choses ont un peu changé.

Bruno BERTIER

Il y a Pierre-François Rimasson.

Michel FORGET

Il n'est pas élu.

Didier LECHIEN (Maire)

Il n'est pas loin quand même. Moi je veux bien si quelqu'un veut laisser sa place.

Michel FORGET

On avait un nom en plus, ça permettrait de rétablir la parité.

Didier LECHIEN (Maire)

M. Jouneau est prêt à laisser sa place. Donc vous mettez qui à la place ?

Michel FORGET

Stéphanie Missir.

Didier LECHIEN (Maire)

Voilà, la parité est assurée, donc Stéphanie Missir à la place de Matthieu Jouneau.

Je le rappelle, ce n'est pas une assurance d'être désigné, c'est le Directeur départemental des Finances Publiques qui désigne les membres de la commission.

Pas d'opposition ? Non. Pas d'abstention ? Non. Je vous remercie.

Affaire n°9

OBJET : ASSOCIATIONS – Adhésion à l'Association des petites Villes de France (APVF)

Rapporteur : M. le Maire

Créée en 1990, l'APVF (Association des Petites Villes de France) fédère les villes de 2 500 à 25 000 habitants pour promouvoir leur rôle primordial dans l'aménagement du territoire. Elle rassemble aujourd'hui près de 1 200 adhérents, présents dans tous les départements de France métropolitaine et d'outre-mer.

Considérant que les manifestations régulièrement proposées par l'APVF à ses adhérents (colloques, journées d'étude, partage d'expériences...) permettraient aux élus comme aux fonctionnaires, de se créer un réseau professionnel et de disposer d'outils et d'informations utiles à l'exercice des compétences communales, le Conseil Municipal est invité à valider l'adhésion de la ville à cette association.

Il vous est précisé que la cotisation annuelle au titre de l'année 2018 s'élèverait à 0,09 € par habitant, soit environ 1 350 €.

*
* *

Il vous est proposé de valider l'adhésion de la Ville à l'Association des Petites Villes de France.

La somme correspondante à la cotisation annuelle sera inscrite au budget primitif.

*
* *

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** cette disposition.

Didier Lechien présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Des questions ? Non.

Pas d'opposition ? Non. Pas d'abstention ? Non. Je vous remercie.

Affaire n°10

OBJE : PERSONNEL – Adhésion de la commune nouvelle de Dinan au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Rapporteur : M. BADOUAL

Afin de permettre à ses agents de continuer à bénéficier des prestations sociales qu'ils percevaient antérieurement dans leurs communes d'origine de Léhon et Dinan, la commune nouvelle a l'obligation de procéder à une nouvelle adhésion auprès du CNAS.

En 2017, Dinan a cotisé pour 183 agents et Léhon pour 27 agents.

La cotisation évolutive versée par la collectivité est de 205 euros par agent pour 2018.

Enfin, cette adhésion est renouvelée annuellement par tacite reconduction sauf résiliations prévues à l'article 5 du règlement de fonctionnement du CNAS.

*

* *

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 19 décembre 2017,

Vu l'avis favorable du conseil communal de Léhon en date du 27/01/18,

Il vous est proposé :

1. de décider que la commune nouvelle de Dinan adhère au Comité National d'Action Sociale à compter du 1^{er} janvier 2018,
2. d'autoriser M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette adhésion,
3. d'ouvrir au budget les crédits nécessaires,
4. de confirmer M. Guy BADOUAL (désigné lors du conseil municipal du 09/01/2018) en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

*

* *

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** ces dispositions.

Guy Badoual présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Est-ce qu'il y a des questions ? Non.

Pas d'opposition ? Non. Pas d'abstention ? Non. Je vous remercie.

Affaire n°11

PERSONNEL – Tableau des effectifs - Création d'un emploi de chargé de mission financements de projets

Rapporteur : M. le maire

Les collectivités territoriales sont confrontées à la difficulté de maîtriser leur équilibre budgétaire et leur dette. Aussi, doivent-elles chercher à faire cofinancer au maximum leurs projets d'envergure.

Dans cette perspective, deux approches doivent être menées en parallèle :

- l'optimisation des recettes publiques existantes ;
- la recherche de nouvelles sources de financement.

A Dinan, la restructuration du quartier de la Gare, les réaménagements urbains indispensables pour répondre aux enjeux de mobilité, de transports et de dynamisation du centre-ville, la préservation, la restauration et la valorisation des patrimoines de la commune nouvelle, sont autant de projets ambitieux dans lesquels la ville souhaite investir. Il est donc primordial de pouvoir lever l'ensemble des ressources financières externes dont elle peut bénéficier.

Cependant, les services municipaux ne disposent pas, en interne, des ressources humaines nécessaires pour mener à bien la recherche de ces financements publics ou privés dans de bonnes conditions d'efficacité.

En conséquence, il vous est proposé de créer un poste de chargé de mission qui aura vocation à piloter la recherche de financements, à définir, mettre en œuvre et suivre les procédures relatives au financement des projets de la ville. Ce poste pourrait être pourvu par un titulaire ou un contractuel, agent de catégorie A de la filière administrative (cadre d'emploi des attachés territoriaux). Le coût salarial serait largement compensé par les ressources qu'il permettrait de dégager.

Plus précisément, son activité consistera à :

- Expertiser les besoins de financements de la collectivité en lien avec l'ensemble des directions,
- Assurer une veille active sur les dispositifs de financement déployés par les différents cofinanceurs,
- Mettre en œuvre la recherche des financements des projets,
- Diversifier les modes de financements publics et privés (mécénat, fonds européens, "crowdfunding"),
- Préparer les montages financiers et l'élaboration des dossiers de subventions d'investissement,
- Assurer les formations en interne nécessaires à la pleine appropriation par les services des procédures et des bonnes pratiques en la matière.

*

* *

Vu l'avis favorable du conseil communal de Léhon en date du 27/01/18,

Il vous est proposé :

1. d'approuver la création d'un poste de chargé de mission financements de projets qui pourrait être pourvu par un agent de catégorie A de la filière administrative (cadre d'emploi des attachés territoriaux) à compter du 1^{er} mars 2018 ;

2. considérant la nature des fonctions et dans l'hypothèse où aucun fonctionnaire n'aurait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi - d'appliquer les dispositions de l'article 3-3 2° de la Loi statutaire 84-53 du 26 janvier 1984 qui permettent le recrutement d'un contractuel de niveau catégorie A pour 3 ans maximum renouvelable une fois - d'adosser sa rémunération à celle des attachés (traitement indiciaire et régime indemnitaire) ; sa rémunération suivra l'évolution des traitements des fonctionnaires territoriaux ;
3. de modifier le tableau des effectifs du personnel en ce sens ;
4. d'inscrire au budget les crédits correspondants à cette création de poste.

*
* *

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte par 53 voix POUR et 1 abstention** (M. DERU) ces dispositions.

Didier Lechien présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Est-ce qu'il y a des questions ?

Bruno BERTIER

Oui M. le Maire, j'approuve complètement cette création. D'abord, j'avais émis ce souhait d'aller vers des fondations lors de l'effondrement des remparts, je ne sais pas si vous vous souvenez, j'avais dit qu'il y avait des fondations qui à travers de bâches ou chose comme cela, participaient derrière pour mettre en avant leur entreprise mais aussi financer. Parce qu'aujourd'hui, de toute façon les collectivités ne pourront pas à elles seules travailler et être à la hauteur sur tous les enjeux de patrimoine. La France est remplie de châteaux, d'églises, de remparts et tout autre et Dinan particulièrement, Cécile Paris nous en parle très régulièrement et elle m'a convaincu d'ailleurs, moi qui étais en début de mandat plus sur la réserve qu'elle ne l'est. Maintenant, on ne peut pas tout demander aux contribuables, il est normal que l'on fasse appel au privé. Evidemment cette création est importante, mais M. le Maire, il ne faudra pas se tromper sur l'individu, parce que c'est la personne qui sera choisie qui fera le succès de cette volonté d'aller chercher du financement extérieur.

Je ne sais pas qui va décider, est-ce qu'il va y avoir un comité ? Sur quels critères va être choisie la personne ? Parce que là, c'est vraiment trouver quelqu'un qui est capable de pousser les portes des entreprises, les portes des ministères, les portes de l'Europe, de tout ce qui existe, on parlait tout à l'heure de la FIFA, des organismes pourquoi pas de ce type-là. Il faut avoir du culot, un carnet d'adresses, peut-être quelqu'un qui travaille déjà pour d'autres collectivités, je n'en sais rien, mais je pense qu'il faut prendre son temps avant de choisir la personne. Il faut vraiment quelqu'un à la hauteur des enjeux et Cécile, je pense que vous serez d'accord avec moi, mais des enjeux que nous avons ne serait-ce que sur le patrimoine, d'avoir quelqu'un qui a ce culot et surtout ce carnet d'adresses. Merci.

Didier DERU

Sur le fond, avoir des réflexions, aller chercher des subventions qu'elles soient publiques ou privées, je n'ai pas de souci. Après, c'est sur le recrutement et sur ce que l'on devrait demander à la personne, là je suis d'accord avec M. Bertier, ça fait la deuxième fois dans la soirée...

Je crois qu'il y a plusieurs choses, il y a le montage des dossiers techniques, où là, on fait appel aux techniciens et là où je diverge un peu, c'est que l'entregent, les relations, ce sont les élus qui feront le travail. S'il faut aller rencontrer telle ou telle personne, tel Président de fondation, d'entreprise ou de

groupe, c'est l' élu, ce n'est pas le technicien. Le technicien est là pour préparer les dossiers, pour indiquer telle ou telle chose. On est quand même assez proche du sujet de lobbying, il existe un certain nombre de cabinets efficient en la matière.

Moi, je suis effectivement réservé non pas sur le fond, mais sur la forme de la création du poste. Ma préférence irait, deux choses, soit la mutualisation d'un poste avec Dinan Agglomération sur un aspect purement technique, c'est-à-dire du montage de dossiers et d'avoir autour de cette personne peut-être un comité de pilotage qui permette de réfléchir sur les dossiers et sur la stratégie, qui peut être d'ailleurs la commission des finances. Soit faire appel, au moins dans un premier temps à un prestataire extérieur pour voir un peu comment ça fonctionne. Cela peut être un peu plus cher, mais n'oublions pas qu'il y a des prestataires extérieurs qui sont quand même talentueux.

Didier LECHIEN (Maire)

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? D'autres observations ? Non.

Bien évidemment que je souscris sur ce qui a été dit sur le rôle de l' élu. Je me souviens encore lors de l'effondrement d'une partie des remparts, si je n'étais pas allé quelques jours plus tard au Ministère de la Culture, rencontrer le Directeur de cabinet de la Ministre de l'époque, jamais la ville de Dinan n'aurait été accompagnée à ce point par l'Etat, puisque je vous rappelle que la charge résiduelle pour la ville est quand même sur un budget de 1 200 000 €, de seulement 600 000 €, c'est parce que nous avons été reçus par le Ministère de la Culture et par le Ministère de l'Intérieur que nous avons pu obtenir ce résultat et il a fallu faire preuve de conviction. Ce sont les élus qui se sont mobilisés pour obtenir ce résultat. Bien évidemment, que dans les collectivités, c'est avant tout aux élus que nous sommes, de se mobiliser et de « mouiller la chemise », pour boucler nos plans de financement.

Ceci étant, mesurons bien que les dossiers sont de plus en plus complexes. Aujourd'hui, pour bénéficier des subventions de l'Etat, pour répondre avec efficacité aux appels à projet, il faut avoir des visions transversales des chefs de projet. La remarque nous a été faite récemment, lors des réunions que nous avons faites avec les services de l'Etat, on nous a évoqué cette nécessité pour une ville de la taille de la commune nouvelle d'avoir sur des dossiers structurants comme ceux que j'évoquais tout à l'heure : la gare, l'hostellerie des moines, le stade du Clos Gastel, d'avoir des chefs de projet qui auront justement pour mission avec les élus référents, d'avoir cette vision transversale et d'accompagner l' élu pour taper aux bonnes portes et pour mobiliser les financements, car aujourd'hui, nous devons mobiliser tous les financements qu'ils soient publics ou privés, c'est une nécessité absolue.

Les cabinets privés, ils existent, je me suis renseigné, j'ai appelé un certain nombre de collègues pour savoir comment ils faisaient. Les cabinets privés présentent un certain nombre de limites, d'abord parce qu'ils se rémunèrent souvent sur l'argent qu'ils obtiennent, et puis parce qu'il y a aussi une somme qu'il faut leur donner. Ce que n'a pas le cabinet privé, c'est justement cette vision transversale, c'est-à-dire qu'à un cabinet privé, vous allez lui dire qu'éventuellement il peut solliciter la fondation de la Société Générale ou la fondation BNP Paribas, mais il ne va pas se poser la question d'aller répondre à l'appel à projet par exemple, que lance actuellement le gouvernement sur la revitalisation des centres villes, alors que notre rôle et celui de nos services avec le chef de projet, ça va être de mobiliser la totalité de ces moyens.

Moi, ce que je vous propose, c'est que nous fassions l'essai, c'est-à-dire que nous privilégions le recrutement d'un contractuel, que rapidement cette personne et en effet, il ne faudra pas se tromper sur le recrutement et ça, j'en conviens parfaitement. Je proposerai à certains d'entre vous de participer à ce jury de sélection, pour la raison de votre profil ou de l'expérience qui est la vôtre. Que l'on se donne aussi le temps de l'expérimentation, et qu'au bout de six à huit mois, on se dise si c'est efficace ou non. Si c'est un contractuel, je dirais que nous avons toute liberté pour mettre un terme au contrat et de se dire au bout de six, huit mois, que si les espérances que nous avons sur ce poste ne sont pas satisfaites : « arrêtons-là l'expérience ». Moi, je crois beaucoup au droit à l'expérimentation, notamment pour les

collectivités comme la nôtre et je crois qu'aujourd'hui, il faut que nous nous professionnalisions dans le montage de dossiers dans la recherche de financement.

Stéphanie MISSIR

Je partage la plupart des analyses qui ont été faites, par contre je voulais vous répondre M. le Maire par rapport aux possibilités que nous aurions d'un personnel en place par rapport à un cabinet. Le lobbying, les montages de projet, c'est mon boulot, je sais très bien, je le fais auprès de différents commanditaires, c'est la force des cabinets aujourd'hui, d'avoir la possibilité et justement, le carnet d'adresses, de connaissance de différents circuits, c'est ce qu'on aura à taper sur différents dossiers. C'est vrai, vous connaissez mes orientations politiques, je suis tout à fait favorable à une embauche pour mener un dossier d'un bout à l'autre, on est d'accord, mais pour faire un essai, je rejoins M. Déru, pourquoi nous ne commençons pas par un cabinet privé, de façon à ce que nous, Dinan, les services, se fassent une expérience pour mieux recruter ensuite. C'est un métier spécifique, lobbyiste, c'est savoir gérer des projets, savoir conduire des dossiers sur différents niveaux, aussi bien avec des techniciens que des élus, ce n'est pas aisé, ça doit être piloté et l'élu sera indispensable.

Didier LECHIEN (Maire)

Je n'ai pas compris, vous proposez quoi ? De prendre un cabinet ?

L'expérience, nous l'avons, il ne faut quand même pas croire que la ville de Dinan ou la commune de Léhon, on est resté les bras ballants attendant que l'argent nous arrive. Je vous ai expliqué ce que nous avons mobilisé comme moyen et comme temps sur les différents projets. Je vous rappelle aussi que nous sommes une des villes de Bretagne les mieux aidées, notamment par la Direction Régionale des Affaires Culturelles sur la restauration et l'entretien de notre patrimoine, ce n'est pas un hasard. Je vous rappelle aussi que nous avons la chance d'être accompagné par les services de l'Etat sur les dossiers DETR. Je vous rappelle aussi que nous avons bénéficié de subventions Européennes sur un certain nombre de dossiers. Je dirais que ni les services, ni les élus ne restent les bras ballants et au contraire sont fortement mobilisés. Nous avons fait appel déjà par le passé, et encore récemment à des cabinets pour rechercher des financements et des subventions, l'expérience, je dois le dire, n'a pas été concluante, par exemple, sur la restauration du rempart... Mme Missir, ce n'est pas la peine de souffler, c'est une réalité. Donc l'expérience n'a pas été concluante et si les services de la ville et les élus ne s'étaient pas emparés du dossier, je pense que nous n'aurions pas obtenu les financements escomptés.

Dans la proposition que je vous fais, ce n'est pas seulement avoir à faire du lobbying, comme vous le dites auprès des administrations centrales, auprès des fondations d'entreprise, c'est plus que ça. C'est aussi avoir cette capacité à piloter d'une façon transversale des projets, pour pouvoir mobiliser les différents financements qui peuvent exister aujourd'hui, qui sont dans des niches, où il faut répondre à des appels à projet. Aujourd'hui, nous bénéficierons de moins en moins de subventions sur des points particuliers, il faudra avoir de plus en plus cette approche transversale, avoir une vision professionnelle, moderne de la gestion publique.

Je vous propose que nous mettions un terme au débat et que nous passions au vote.

Stéphanie MISSIR

Quand je souffle, je partage votre analyse et pour une fois que je partageais votre analyse, vous n'avez pas écouté ce que j'ai dit par rapport à mes orientations.

Didier LECHIEN (Maire)

Si, si, j'ai compris que vous étiez communiste.

Stéphanie MISSIR

Vous ne le saviez pas ? Vous le découvrez ce soir ?

Didier LECHIEN (Maire)

Bon ben alors, merci de votre soutien.

Je vous propose que l'on passe au vote, on se donne le droit à l'expérimentation, si dans un an l'expérience n'est pas concluante, et bien nous mettrons un terme au contrat et on procédera autrement, mais clairement il faut qu'aujourd'hui, on passe dans ce domaine à la vitesse supérieure.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Non. Des abstentions ? 1. Je vous remercie.

Je voulais également vous donner une information, sur le départ de la ville de Loïc-René Vilbert, bibliothécaire, qui fait valoir ses droits de départ à la retraite, une retraite bien méritée. Il quittera les services de la ville le 1^{er} avril prochain, donc nous allons dans les jours qui viennent engager le recrutement de son successeur qui pourrait rejoindre nos services sans doute vers le début de l'été, juin ou juillet. C'est une page qui se tourne, Loïc-René Vilbert a été profondément engagé dans sa ville, a été un acteur majeur de la politique culturelle, de la bibliothèque, il est à l'origine du Pays de Dinan. C'est une étape importante et nous aurons bien évidemment, l'occasion de lui exprimer toute notre reconnaissance pour ces nombreuses années passées au service de la ville de Dinan et de son rayonnement. Je renouvellerai cette information.

Affaire n°12

OBJET- PERSONNEL – Tableau des emplois

Rapporteur : M. le maire

La création effective au 1^{er} janvier 2018 de la commune nouvelle de Dinan impose le vote par l'assemblée d'un nouveau tableau des emplois issu des effectifs des communes historiques de Dinan et Léhon.

Par ailleurs, un certain nombre de propositions d'avancements de grade ont été transmises aux Commissions Administratives Paritaires départementales. Il s'agit de promouvoir :

- 2 agents au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 1 agent au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 1 agent au grade d'agent de maîtrise principal
- 2 agents au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 7 agents au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 agent au grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe
- 1 agent au grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- 1 agent au grade d'ATSEM principal de 1^{ère} classe
- 1 agent au grade d'attaché principal.

Il convient donc de créer les emplois pour permettre les promotions ci-dessus.

Les postes d'origine feront l'objet ultérieurement d'une radiation.

Par conséquent, il vous est proposé d'établir le nouveau tableau des emplois comme suit :

		EMPLOIS PERMANENTS		
Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet
<u>Filière Administrative</u>				
Directeur Général des Services (emploi fonctionnel)	A	1	1	
Directeur Général Adjoint des Services (emploi fonctionnel)	A	1	1	
Attaché principal	A	5	3	
Attaché	A	5	4	
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	3	3	
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	
Rédacteur	B	1	1	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	13	11	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	8	7	
Adjoint administratif	C	11	10	
TOTAL		49	42	

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet
<u>Filière Technique</u>				*dont 8 temps non complet
Ingénieur principal	A	4	4	Agents de service des sites scolaires et ALSH - 30.01/35ème - 27.37/35ème - 16,75/35ème - 18.92/35ème - 18.12/35ème - 12/35ème - 12/35ème - 11/35ème
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	5	4	
Technicien	B	1	1	
Agent de maîtrise principal	C	12	10	
Agent de maîtrise	C	5	5	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	18	16	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	33	26	
Adjoint technique *	C	52 *	49	
TOTAL		130	115	

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet
<u>Filière Culturelle</u>				
Conservateur de bibliothèque	A	1	1	
Assistant de conservation principal 1 ^{ère} classe	B	2	2	
Assistant de conservation	B	1	1	
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	C	2	2	
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	5	5	
Adjoint du patrimoine	C	7	5	
TOTAL		18	16	

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet
<u>Filière Sécurité</u>				
Chef de service de police municipale	B	1	1	
Brigadier chef principal	C	2	2	
Brigadier	C	2	2	
Gardien-Brigadier	C	2	2	
TOTAL		7	7	

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet
<u>Filière Sociale</u>				
ATSEM Principal de 1ère classe	C	3	2	
ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe	C	3	3	
TOTAL		6	5	

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet
<u>Filière Animation</u>				
Animateur				*dont 7 postes à temps non complet (garderies, ALSH)
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	B	1	1	
	C	2	1	- 33.86/35 ^{ème}
Adjoint d'animation principal de 2ème classe				- 31.92/35 ^{ème}
	C	4	3	- 28.78/35 ^{ème}
Adjoint d'animation *	C	29	27	- 28.72/35 ^{ème}
				- 28.22/35 ^{ème}
				- 6/35 ^{ème}
				- 5/35 ^{ème}
				- 4/35 ^{ème}
				- 2/35 ^{ème}
TOTAL		40	36	

EMPLOIS NON-PERMANENTS

L'article 3 - 1° et 2^{ème} alinéa de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale prévoit la possibilité de recruter sur des emplois temporaires dans les cas suivants :

- Accroissement temporaire d'activité (12 mois maximum sur une période de 18 mois et consécutifs)
- Accroissement saisonnier d'activité (6 mois maximum sur une période de 12 mois).

Pour permettre le fonctionnement des services, notamment pendant la période estivale, il vous est proposé de créer les emplois temporaires suivants :

		EMPLOIS NON-PERMANENTS		
Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires		
Adjoint administratif	C	2		Services Administratifs etc
Adjoint du patrimoine	C	8		Bibliothèque, musées, monuments historiques, expositions etc
Adjoint d'animation	C	14		ALSH
Adjoint technique	C	18		Centre technique, port, camping, etc
TOTAL		42		

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	pourvu	
Directeur de cabinet du Maire	A	1	1	<i>Créé par délibération du 9 janvier 2018</i>
TOTAL		1	1	

Vu l'avis favorable du conseil communal de Léhon en date du 27/01/18,

Il vous est proposé :

1. d'adopter le présent tableau des emplois arrêté au 1^{er} janvier 2018,
2. d'ouvrir au budget les crédits nécessaires,
3. d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*
* *

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** ces dispositions.

Didier Lechien présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Est-ce qu'il y a des questions ?

Stéphanie MISSIR

On avait demandé en début de mandat et nous avons réitéré notre demande, on va le refaire ce soir. On aurait souhaité avoir quelque chose comme un bilan social sur le personnel, avec le nombre d'hommes, le nombre de femmes, le nombre de personnes en situation de handicap. Je ne sais pas si vous vous en souvenez M. le Maire ? C'est une demande que nous avons formulée en tout début de mandat et à laquelle vous dit oui et on est en 2018...

Didier LECHIEN (Maire)

D'accord, nous y accéderons, vous voulez peut-être que l'on stabilise les effectifs au niveau de la commune nouvelle ? On fera ça à la rentrée de septembre par exemple.

Stéphanie MEAL

Une demande qui rejoint un peu celle de Stéphanie Missir. Je pense que pour nous, léhonnais, il est important que l'on apprenne très rapidement à connaître nos agents et donc je pense qu'il est important que l'on ait assez rapidement un organigramme des services avec photographies si possible. Effectivement, pour les élus venant de Léhon, on passe d'une vingtaine d'agent à plus de 200, je voulais savoir où ça en était ?

Didier LECHIEN (Maire)

Très bien, je me retourne vers Christèle Leroux qui est la DRH de la commune nouvelle, pour faire remonter toutes ces demandes, ces observations. Donc, un bilan social à présenter au conseil municipal du mois de septembre et un carnet d'adresses, un trombinoscope des agents de la commune nouvelle. J'entends parfaitement les demandes, ce sera fait. Mais il faut que vous preniez conscience de la masse de travail que représente pour les services et en particulier pour Gilles Robert et Christèle Leroux, la création de la commune nouvelle. Actuellement, on est dans la restructuration de l'organigramme et l'implantation des services, maintenant les choses vont commencer à se stabiliser, ça va leur donner un peu plus de temps pour faire ce bilan social et ce trombinoscope de l'ensemble des agents de la ville. Pas d'opposition ? Non. Pas d'abstention ? Non. Je vous remercie.

Affaire n°13

DINAN AGGLOMERATION – Eau et assainissement – Demande aux communes de continuer l'exercice du volet « pluvial » de la compétence assainissement

Rapporteur : M. le Maire

Considérant :

- L'arrêté préfectoral du 25 novembre 2016 approuvant les statuts et compétences de Dinan Agglomération et les compétences définies à l'article L. 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Les dispositions de l'article L. 5211-5, du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de transfert des services ou parties de service concourant à l'exercice des compétences qui incombent à la Communauté et le transfert de personnel ;
- Les dispositions de l'article L. 5211-4-1, du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de transfert de personnel ;
- L'article L.2226-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur la gestion des eaux pluviales urbaines, qui correspond à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines, constituant un service public administratif relevant des communes, dénommé service public de gestion des eaux pluviales urbaines.

Il est exposé ce qui suit :

Il faut entendre « gestion des eaux pluviales urbaines » comme gestion des eaux pluviales « dans les zones urbanisées et à urbaniser », c'est-à-dire les zones couvertes par un document d'urbanisme. Il en ressort que la gestion des eaux pluviales urbaines doit être assurée par les collectivités compétentes en matière d'assainissement, y compris lorsqu'elles sont situées en zone rurale, pour la partie de leur territoire classée dans une zone constructible par un document d'urbanisme.

Dans l'état actuel des textes, l'agglomération sera donc de fait titulaire de la compétence « eaux pluviales urbaines » sur l'ensemble de son territoire au 1er janvier 2018

Or l'agglomération n'est pas prête à exercer opérationnellement cette compétence, pour laquelle à ce jour les discussions avec les communes n'ont pas démarré.

Afin de parvenir à une solution équitable et acceptée par l'agglomération comme par les communes, et au vu du transfert de compétence en cours sur le volet « eaux usées », il apparaît raisonnable de se donner 2 ans supplémentaires pour travailler sur le volet « pluvial ». Ces deux ans permettront de dérouler une étude technique, administrative et financière, et un dialogue social avec les personnels éventuels à transférer début 2020.

Il apparaît donc nécessaire d'assurer pour cette période transitoire (2018 et 2019) et après acceptation préfectorale, la continuité du service public. En la circonstance, seules les communes sont en mesure de garantir cette continuité, notamment en ce qui concerne les services aux usagers. Il convient ainsi de mettre en place une coopération entre la commune et Dinan Agglomération via une convention de gestion visant à préciser les conditions dans lesquelles la commune assurera, à titre transitoire, la gestion de la compétence « Eaux Pluviales ».

Ainsi, considérant ces éléments,

Vu l'avis favorable du conseil communal de Léhon en date du 27/01/18,

Il vous est proposé d'autoriser le maire à signer cette convention de gestion de la compétence eaux pluviales après acceptation des termes des deux parties.

*

* *

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** ces dispositions.

Didier Lechien présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Yannick HELLIO

Ce n'est quand même pas neutre pour la ville, c'est-à-dire qu'il faudra livrer à Dinan Agglomération l'ensemble de nos réseaux, il y aura sûrement besoin d'engager des travaux conséquents.

Didier LECHIEN (Maire)

Ils les prennent en l'état.

Yannick HELLIO

Oui mais nous sommes tenus à au moins maintenir notre réseau en état.

Didier LECHIEN (Maire)

Oui, mais le transfert du réseau se fait en l'état. Ce n'est pas la même chose que lorsque nous transférons des réseaux privés vers le domaine public, là c'est un transfert de compétences, donc c'est un transfert en l'état, c'est le transfert de la compétence.

Pas d'opposition ? Non. Pas d'abstention ? Non. Je vous remercie.

Objet : DINAN AGGLOMERATION – Modification du siège social

Rapporteur : M. le maire

Par délibération du 18 décembre 2017, le conseil communautaire de Dinan agglomération a acté la modification du siège social de Dinan agglomération sis désormais au 8 Boulevard Simone Veil – 22100 Dinan.

Après notification par l'organe délibérant de l'EPCI à chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée favorable.

La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement.

Vu la délibération de Dinan agglomération en date du 18 décembre 2017,

*

* *

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** ces dispositions.

Didier Lechien présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Des questions ? Non.

Pas d'opposition ? Non. Pas d'abstention ? Non. Je vous remercie.

Je vais maintenant laisser la parole à Joëlle Le Guiffant pour une information.

Joëlle LE GUIFFANT

On avait l'habitude au conseil municipal de Léhon de donner quelques petites informations culturelles, donc je vais garder les bonnes habitudes pour ce nouveau conseil municipal. Je vous signale que mercredi 7 février, à 20h30, à l'Abbaye de Léhon, salle Noël Mars au 1^{er} étage, nous recevrons François Michaud qui est conservateur du Musée d'Art Moderne de Paris et va nous parler de Zao Wou-Ki, peintre Franco-chinois, il était Chinois au départ et naturalisé français après. Il est mort en 2013, je pense que ce sera une conférence très intéressante d'autant plus que François Michaud est en train de préparer une rétrospective qui aura lieu du 1^{er} juin 2018 au 26 avril 2019, au Musée d'Art Moderne de la ville de Paris. Vous êtes cordialement invités à venir suivre cette conférence sur Zao Wou-Ki, peintre Chinois contemporain.

Didier LECHIEN (Maire)

Merci, je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne soirée.

M. le Maire lève la séance.